

le journal

Fédération FO de la métallurgie



www.fo-metaux.org



Près de 660 participants se sont retrouvés à Nice du 7 au 9 octobre pour le congrès FO Métaux. De ces trois journées de débats et d'échanges est sortie la feuille de route de notre organisation pour les quatre prochaines années.

Tournés vers l'avenir

Sommaire



Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : 10,15 euros

SMIC brut mensuel : 1 539,42 euros

Plafond de la sécurité sociale :

3 428 euros par mois

(pour l'année 2020 : 41 136 euros)

Coût de la vie :

-0,5 % en septembre (-0,6 % hors tabac);

0 % en glissement sur les 12 derniers mois (-0,3 % hors tabac).

Chômeurs : 3 673 400

(catégorie A, publiés le 27 octobre 2020)

Indice de référence des loyers :

130,59 (3^{ème} trimestre 2020).

Taux d'intérêt (19 octobre) :

-0,47 % au jour le jour.

3 Editorial

4 L'accueil

Anthony Borré : « être une terre d'industrie » 4

Philippe Ciccione : « les métallos FO sont redoutables » 5

Franck Hausner : « incontournables grâce à vous » 5

L'hommage aux disparus 5

7 Le rapport introductif

Le rapport introductif de Frédéric Homez :
« le résultat de notre travail collectif » 6-23

24 Les interventions des délégués

« Être forts face à la crise » 25-35

44 Les invités

Yves Veyrier : « la crédibilité de notre parole » 37

38 La résolution et les instances

La résolution générale 38-42

Les nouvelles instances élues 43

44 Autour du Congrès

L'heure de la retraite 44

Une organisation de haute volée 44

Formation : des sessions de qualité 45

Dispositif conventionnel : une question de dialogue 45

Bernard Mourgues nous a quittés 46



Et toujours
l'information
en ligne sur...

www.fo-metiaux.com



Notre congrès, notre fierté

Notre XXIIIème Congrès Fédéral statutaire s'est tenu les 7, 8 et 9 octobre 2020 à Acropolis – Palais des Congrès, 1 Esplanade John Fitzgerald Kennedy à Nice. Il s'est déroulé dans une excellente ambiance et une unité toujours aussi digne des Métallos. Nos camarades des Unions des Syndicats des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, militant-e-s de la Fédération, emmenés par Philippe Ciccione, secrétaire de l'USM 06, avaient tout mis en œuvre pour qu'il en soit ainsi avec, notamment, comme slogan inscrit sur leur maillot : « Staff en force pour vous ». Un grand merci à eux pour l'organisation, ils ont été au top du top, et ce dans un contexte sanitaire très strict. 502 délégués et participants avaient fait le déplacement pour environ 660 présents.

Nos slogans du congrès étaient : « Concilier environnement et industrie, c'est possible ! » ; « Relocaliser l'industrie, localiser les futures fabrications sur notre territoire, c'est possible ! » ; « Garantir le haut niveau de nos dispositions conventionnelles actuelles dans un nouveau dispositif, c'est possible ! » ; « S'adapter aux enjeux industriels en accentuant le rôle régulateur de la branche pour éviter le dumping social, c'est possible ! » ; « La négociation collective et le dialogue social sont l'outil central pour trouver des solutions ! ».

Le 7 octobre, à l'ouverture du Congrès, nous avons eu les interventions du Secrétaire Général de l'UD des Alpes-Maritimes, Franck Hausner, et du Secrétaire de l'USM du 06, Philippe Ciccione. Ils ont présenté le département et souhaité la bienvenue aux congressistes. Nous avons également eu l'intervention d'Anthony Borré, premier adjoint au maire, Christian Estrosi s'étant excusé suite aux intempéries dramatiques qui ont touché les Alpes-Maritimes. Le Secrétaire Général de la Confédération, Yves Veyrier, est intervenu dans l'après-midi. Son allocution a été appréciée et applaudie par les congressistes.

Après la présentation du rapport d'activité, 52 interventions ont eu lieu. Les débats ont été riches, avec une écoute attentive et respectueuse pour l'ensemble des intervenants. Le rapport d'activité et d'orientation a été adopté à 97,34 % (2,66 % d'abstention), celui de la trésorerie à 100 %. La Commission de Contrôle et la Commission des Conflits ont été élues à l'unanimité. Les délégués mandatés ont élu les 35 membres de la CA Fédérale à l'unanimité. Nous félicitons les membres de ces trois commissions. La CA Fédérale a vu l'entrée de 16 nouveaux membres,

dont 5 avaient été cooptés durant le précédent mandat. La CA Fédérale nouvellement élue s'est réunie le jeudi 8 octobre au soir afin d'élire les membres du Bureau Fédéral, dont le secrétaire général et le trésorier, et a également coopté 4 membres supplémentaires. La CA Fédérale est donc composée de 10 femmes et 29 hommes.

La résolution générale a été adoptée à 94,20 % des voix. C'est notre feuille de route pour les 4 années à venir, avec les orientations à suivre pour ce nouveau mandat. Elle se situe dans la continuité de l'action de la Fédération et de celle des militant-e-s de nos syndicats qui œuvrent à longueur d'année au travers de la revendication et de la négociation pour aboutir à des accords et ainsi faire vivre la pratique conventionnelle.

Pendant ce Congrès, des sessions de formations spécifiques ont été organisées ainsi qu'une table ronde sur l'évolution du dispositif conventionnel dans la Métallurgie, avec des représentants de l'UIMM et de la Fédération. Durant les trois jours du Congrès, 8 petits films ont été projetés concernant le dispositif conventionnel et les 9 thèmes. Ils sont disponibles et téléchargeables via le site Internet de la Fédération.

Nous avons également projeté un film présentant notre nouveau site Internet avec un moteur de recherche bien plus simple et la possibilité de réaliser un tract en ligne. A la clôture du Congrès, les congressistes ont remercié les membres sortants du Bureau Fédéral et de nos trois commissions (administrative, contrôle, conflits) et les équipes organisatrice et fédérale.

Malheureusement, quatre jours après la tenue de notre Congrès, c'est avec tristesse et émotion que nous avons appris le décès de notre ami et camarade Bernard Mourgues. Il a été le Secrétaire Général de notre Fédération de 1973 à 1982. A la fin de ce journal « spécial Congrès », nous lui rendons un hommage amplement mérité.



Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0225s07170

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metiaux.fr

Congrès fédéral de Nice : une organisation tournée vers l'avenir

Suite au XXIII^{ème} Congrès fédéral de Nice, FO Métaux vous propose un numéro spécial intégralement consacré à l'événement, avec notamment le discours introductif de Frédéric Homez, les interventions des délégués et la résolution générale adoptée par les militant(e)s.

Près de 660 participants se sont retrouvés à Nice du 7 au 9 octobre pour le XXIII^{ème} congrès de notre organisation. Durant trois jours, à l'Acropolis-Nice, les métallos FO se sont retrouvés pour des échanges, des rencontres et une réflexion commune placés sous le signe de la solidarité, de la fraternité et du dialogue social; autant de valeurs qui sont aussi des mots d'ordre pour FO Métaux. Crise sanitaire oblige, c'est dans l'observation du plus strict protocole sanitaire que se sont déroulés les travaux. Malgré un nombre d'invités limité, les partici-

pants ont eu le plaisir de compter parmi eux le secrétaire général de la Confédération FO Yves Veyrier et son prédécesseur Jean-Claude Mailly, ainsi que de nombreux secrétaires généraux des Fédérations et des Unions Départementales FO. Les travaux ont permis un tour assez large de l'actualité des entreprises et de l'actualité sociale. Les rapports d'activité et de trésorerie ont été adoptés respectivement par 97,34% et 100% des voix, de même que la résolution générale discutée et votée à 94,2% en conclusion de ce congrès placé sous le signe de l'unité.



Anthony Borré : « être une terre d'industrie »

L'adjoint au maire de Nice Anthony Borré a salué la tenue de ce congrès en rappelant que la métallurgie avait contribué à forger le monde moderne et concentrait aujourd'hui encore les savoir-faire indispensables à notre pays. Soulignant les liens existant de longue date entre notre organisation et Christian Estrosi, qui fut ministre de l'Industrie, il a exposé le soutien de ce dernier à notre revendication de relocaliser les productions industrielles dans l'Hexagone. « Nice ne veut pas être seulement une destination touristique mais aussi une terre d'industrie », a-t-il déclaré. Après

avoir exprimé la préoccupation de la municipalité quant à la situation de la CNIM, acteur économique majeur sur la Région, il a appuyé la revendication de la Fédération afin que ce groupe ne soit pas démantelé. Enfin, il a confié sa foi en l'avenir de l'industrie en terres niçoises, dont Sofia-Antipolis se veut une illustration.



L'accueil des invités

Philippe Ciccione :

« les métallos FO sont redoutables »

Le secrétaire général de l'USM des Alpes-Maritimes Philippe Ciccione a accueilli l'ensemble des participants en ouverture des travaux de ce XXIIIème congrès fédéral. Après cette longue attente pour cause de crise sanitaire, il n'a pas caché sa joie et celle de ses équipes de recevoir à Nice cet événement ô combien important dans la vie de notre organisation. Il s'est réjoui de la tenue du congrès à l'Acropolis Nice, lieu qui reflète bien le dynamisme de cette ville, dont le développement est constant depuis plusieurs décennies. Avec pas moins de 13 000 salariés

de la métallurgie, le département est un terrain de développement syndical particulièrement important et « les métallos FO s'avèrent redoutables dans cette mission, comme le montre la croissance de l'USM, qui progresse aussi bien dans le cadre des élections professionnelles qu'en termes d'implantations ». Plaçant ce rendez-vous sous le signe de la liberté et de l'indépendance, il a aussi salué la mémoire de son prédécesseur Jean-Georges Couvri, auquel il a confié non sans émotion « tout devoir ».



Franck Hausner :

« Incontournables grâce à vous ! »

Le secrétaire général de l'UD des Alpes-Maritimes Franck Hausner a pris la parole pour accueillir les congressistes. Rappelant que ce congrès avait été par deux fois repoussé, il a vu en sa tenue une belle illustration de la pugnacité des métallos FO mais aussi de la force de la parole de la Fédération, qui s'était engagée auprès des militants à les rassembler pour leur faire valider les choix faits en leur nom. Félicitant les équipes d'organisation pour la mise en place de mesures sanitaires irréprochables, il a souligné

la qualité des liens unissant l'Union départementale et les métallos FO, rappelant que « si notre organisation est incontournable, c'est grâce à vous, à la liberté et l'indépendance que nous partageons et qui sont autant des valeurs que des objectifs ». Il a également mis en avant le poids de la métallurgie dans les Alpes-Maritimes, qui comporte de fortes implantations industrielles au sein desquelles les métallos FO réalisent un important travail de développement syndical.



L'hommage aux disparus

Après avoir rappelé les consignes et les règles sanitaires ainsi que les modalités pratiques de

déroulement des travaux, le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot a présenté l'hommage aux militantes et militants disparus depuis le congrès de la Rochelle. Les congressistes ont eu une pensée particulière pour Jean-Georges Couvri, ancien secrétaire de l'USM des Alpes-Maritimes, décédé le 25 juin, et qui avait œuvré avec les équipes niçoises à la préparation de ce congrès.



Rapport introductif de Frédéric Homez

« le résultat de notre travail collectif »

FO Métaux publie ici le texte du rapport introductif présenté par le secrétaire général de notre organisation lors de l'ouverture des travaux de ce XXIII^{ème} congrès fédéral.



Cher(e)s Camarades, Cher(e)s Ami(e)s,

Enfin, nous pouvons tenir notre XXIII^{ème} Congrès Fédéral ! Certes, nous aurions aimé vous retrouver dans des conditions sanitaires moins contraignantes, mais quelle joie de vous voir et de nous réunir malgré cette actualité difficile et chargée.

Le rapport du XXIII^{ème} Congrès Fédéral, que vous avez reçu par circulaire avec les dates des 27, 28 et 29 mai 2020, vous a été remis à nouveau dans les sacs. Comme vous avez pu vous en rendre compte, la date du congrès n'apparaît plus sur le rapport du fait de son report, à deux reprises, en raison de la crise sanitaire. Nous apportons cette précision pour vos archives.

Ce rapport est présenté à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral et de la Commission Administrative Fédérale. Il vous permet d'examiner, de discuter et ensuite de voter le bilan des actions des quatre dernières années de la Fédération à savoir, et pour rappel en fonction du report de notre Congrès : de janvier 2016 à décembre 2019.

Pour compléter ce rapport, et notamment pour nos secteurs professionnels, vous pouvez vous référer aux différents rapports qui ont été réalisés à l'occasion des

conférences de branches qui se tiennent entre deux congrès. Ils sont également disponibles sur notre site Internet, sous la rubrique des secteurs concernés.

Pour ce rapport oral, nous ne reprendrons pas la totalité du rapport d'activité où figure, pour ces 4 dernières années :

⇒ De la page 4 à 59 : La position de la CA Fédérale et du Bureau Fédéral ;

⇒ De la page 60 à 77 : Les annexes au rapport introductif, dont le bilan de la coordination nationale de nos USM, fer de lance de notre organisation dans les territoires (au passage, un grand merci à Gérard Ciannarella en charge des USM au niveau national) ; et les accords signés depuis 2016 par notre organisation syndicale aux niveaux confédéral, fédéral et des territoires ;

⇒ De la page 78 à 84 : La résolution générale du précédent congrès ;

⇒ De la page 85 à 150 : L'activité de la Fédération durant la période de 2016 à fin 2019 ;

⇒ De la page 151 à 162 : Le rapport sur la formation syndicale. Un grand merci aux formateurs pour leur engagement et leur efficacité. Ils jouent un rôle important dans notre développement ;

⇒ De la page 163 à 269 : Les rapports des branches industrielles.

Après cette brève énumération, tout d'abord une synthèse de ce rapport d'activité en s'appuyant notamment sur les points les plus essentiels et en y ajoutant l'actualité de ces 9 derniers mois qui, compte tenu de la crise sanitaire, nous a contraints à reporter à deux reprises notre Congrès Fédéral et dont nous ne pouvions pas anticiper les conséquences à venir sur les plans sanitaire, humain, économique, industriel et social. Mais avant, une précision en ce qui concerne le contenu de la sacoche qui vous a été remise à l'entrée du Congrès. Vous y trouverez plusieurs documents et notamment la plaquette de bienvenue avec le plan des stands de nos partenaires, que nous remercions pour leur présence.

Le rapport introductif

Au début de l'année 2018, à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de notre Fédération, nous avons réalisé une carte de vœux spécifique à cet événement en mettant en avant nos 70 ans d'efficacité réformatrice et de pratique contractuelle et conventionnelle. Pour marquer cet événement lors de ce congrès, et pour tous les participants, deux cadeaux spécifiques ont été réalisés : une enceinte Bluetooth et une plaquette représentant les portraits des secrétaires généraux de la Fédération présentant au fil des années les évolutions industrielles, les changements de notre communication et notre logo.

Nous ne dérogeons pas, contrairement aux gouvernements successifs (allusion aux lois qui permettent de déroger au Code du travail), à notre conception du syndicalisme, à notre efficacité réformatrice et à notre attachement à la pratique contractuelle et conventionnelle dans le cadre d'un dialogue social qui reste plus que jamais la solution ; c'est encore plus vrai en cette période de crise sanitaire inédite. Notre conception du syndicalisme est d'ailleurs conforme avec l'un de nos slogans pour ce congrès : La négociation collective et le dialogue social sont l'outil central pour trouver des solutions !

Mes cher-e-s camarades, nous considérons la négociation collective et le dialogue social comme indivisibles en tant qu'outil central pour trouver des solutions, ce n'est donc pas une faute dans la conjugaison de ce slogan.

Situation économique

Comme vous avez pu le constater à la lecture du rapport d'activité, alors que l'ensemble des indicateurs économiques étaient au vert aux niveaux mondial, européen et français, la situation s'est fortement dégradée avec la crise sanitaire. Ce qui est également vrai, en partie, pour l'industrie manufacturière, et notamment pour la Métallurgie qui, avant cette crise sans précédent, commençait enfin à enregistrer une augmentation de ses effectifs. Malheureusement, nous sommes à présent touchés de plein fouet par des annonces de réductions d'effectifs.

Situation générale et sociale

Depuis plusieurs années, nous constatons un comportement inadmissible des gouvernements successifs, qui tendent à imposer pour des raisons purement budgétaires des réformes sans vouloir réellement dialoguer avec l'ensemble des partenaires sociaux. Il ne convient pas pour nous de remettre en cause le pouvoir politique et la démocratie, mais il est nécessaire d'apporter la précision suivante : l'ignorance et l'arrogance des politiques envers les partenaires sociaux ne peuvent que conduire à des mouvements incontrôlés et aux renforcements des partis politiques extrêmes. Depuis la crise sanitaire, nous notons de la part de l'exécutif en place un léger changement de ton vis-à-vis des partenaires sociaux. Pour autant, la prudence doit rester de mise.

Mes cher-e-s camarades, tout au long de ce mandat, notre organisation syndicale aura été sur tous les fronts de l'action syndicale pour la défense de celles et ceux que nous représentons et de leurs intérêts. Tout d'abord avec la loi Rebsamen et les élections professionnelles : listes paritaires Femmes/Hommes ou Hommes/Femmes qui ont bien compliqué la vie de nos militantes et militants pour l'élaboration des listes électorales dans les entreprises. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause la





présence des femmes sur les listes ; bien au contraire, nous avons besoin de plus en plus de femmes qui s'investissent et militent pour la défense des salariés. L'aberration porte sur la faiblesse des effectifs de la métallurgie qui ne comportent que 20 % de femmes dans nos secteurs d'activités.

Nous avons également combattu sous différentes formes la loi Travail de 2016, et étions en 2017 en désaccord sur les ordonnances portant sur la réforme du Code du Travail et notamment sur la mise en place du Comité Social et économique (CSE) et la suppression des CHSCT.

Dans un pays comme la France, et au regard de l'échec des différents gouvernements concernant l'emploi et le chômage, les attentes des citoyens sont fortes et nous les comprenons. Les réformes sont parfois nécessaires, mais elles ne doivent pas se faire au détriment du paritarisme ni de l'intérêt collectif des salariés, des retraités ou des chômeurs. Il ne faut pas accroître les inégalités ni augmenter la précarité en voulant simplement réformer le Code du Travail, au prétexte qu'il serait un frein à l'embauche. Le dialogue social, dans une telle démarche, doit être de mise, et le passage en force sous quelque forme que ce soit doit être écarté car il est contre-productif vis-à-vis des intérêts de la France, des entreprises et des salariés. Il y avait certainement des dispositions du Code du Travail à faire évoluer ou à réécrire, mais cela devait se faire dans le cadre d'une réelle concertation, de garanties et de contreparties sociales différentes.

Nous entendons rester dans notre rôle et dans la défense des intérêts des salariés et de l'industrie. Pour autant, il convient de nous faire entendre par les dirigeants de ce pays, et ce quelles que soient leurs fonctions ou responsabilités. À ce sujet, dans le cadre des entretiens et de la concertation sur les ordonnances entre le président de la République et les organisations syndicales et patronales, il était important de rappeler nos positions et revendications, et de renforcer le rôle essentiel des branches professionnelles et des conventions collectives que défend FO.

Au passage, un grand merci à Jean-Claude Mailly qui, à l'époque, s'est battu fortement sur ce point. On sait qu'elles ont été instituées pour éviter le dumping social et réguler le marché du travail dans une même branche d'activité. Pour continuer d'assurer ce rôle primordial, elles doivent s'appliquer à l'ensemble des salarié-e-s travaillant sur le territoire, quelle que soit leur nationalité et celle des entreprises qui les emploient.

Il était également essentiel de réaffirmer la primauté de la convention collective sur le contrat individuel de travail et les accords d'entreprise. S'il est nécessaire de disposer de souplesse, ce n'est certainement pas en voulant privilégier l'axe des seuls accords d'entreprise, qui risque d'aboutir là où il n'y a pas d'organisation syndicale à un dumping social et à une concurrence déloyale entre les entreprises d'un même secteur,

situation qui peut être finalement parfois fatale avec des fermetures.

La souplesse, si elle est vraiment nécessaire et selon les besoins, doit s'organiser non pas par les politiques et nos gouvernements, qui pour la plupart n'ont jamais mis les pieds dans une entreprise, mais plutôt au niveau des branches et des partenaires sociaux présents au niveau national, dans les territoires et les entreprises, car ce sont eux qui ont la meilleure connaissance des enjeux de leurs professions, et ont comme objectif de réguler les dispositions conventionnelles et de préserver les entreprises et les salariés.

Il convient également de rappeler que l'existence des organisations syndicales passe d'abord par les adhérents et par leur capacité à être représentatifs. À FO Métaux, c'est dans notre ADN, c'est notre volonté et la priorité première. Dans les entreprises, les salariés nous apportent leur soutien dans les urnes en fonction de ce que nous leur apportons au quotidien.

Négociations interprofessionnelles : Formation professionnelle et Unedic

Vous l'aurez compris, ce gouvernement n'est pas respectueux des partenaires sociaux. Pour preuve, dans le cadre d'un document d'orientation, il leur a demandé en 2018 de négocier, avant de légiférer, un accord sur la formation professionnelle. C'est ce qu'ont fait les organisations syndicales et patronales en essayant de répondre aux demandes du gouvernement, en allant vers un réel changement de gouvernance pour obtenir une meilleure efficacité du système de formation, pour les salariés comme pour les demandeurs d'emploi, et en signant l'accord national interprofessionnel du 22 février 2018 pour l'accompagnement des évolutions professionnelles, l'investissement dans les compétences et le développement de l'alternance. Cet accord apportait des droits nouveaux pour les salariés et les demandeurs d'emploi.

Les négociations interprofessionnelles sur la formation professionnelle étaient à peine terminées que le gouvernement, et notamment la ministre du Travail de l'époque, promettait des annonces avec un effet « big bang » pour réformer le système de la formation professionnelle. Selon ses dires, l'accord n'allait pas assez loin. C'est ce qu'elle a fait en cassant, avec la loi du 5 septembre 2018 sur la liberté de choisir son avenir professionnel, un système qui fonctionnait bien.

Après la formation professionnelle, il en a été de même avec l'accord du 22 février 2018 relatif à la

réforme de l'assurance chômage sur l'Unedic qui, toujours selon ses dires, n'allait pas non plus assez loin dans la réforme du système d'assurance chômage. Cet accord préservait les garanties pour les droits des chômeurs et instaurait, sous conditions, des droits nouveaux pour les démissionnaires et les travailleurs indépendants. De plus, les propositions de la ministre du Travail d'aggraver les sanctions pour les demandeurs d'emploi étaient difficilement recevables. Sauf à imaginer que les premières offres d'emplois soient suffisamment acceptables en termes de rémunération, et dans un périmètre géographique raisonnable.

Dans le deuxième semestre 2018, le gouvernement a imposé une négociation sur l'assurance chômage, avec en date du 25 septembre une lettre de cadrage extrêmement contraignante, ce qui a abouti en février 2019 à l'échec programmé de la négociation. Il ne pouvait malheureusement pas en être autrement, étant donné d'une part le cadrage de cette lettre qui imposait au préalable des mesures d'économies, d'autre part l'entêtement du Medef à ne pas vouloir avancer sur le bonus-malus, compte tenu de l'utilisation abusive des contrats courts.

Le gouvernement a annoncé, quelque temps après, sa réforme sur l'assurance chômage. Elle sanctionne les demandeurs d'emploi précaires et sert à faire des économies sur le dos des chômeurs. Cette réforme, selon le gouvernement, doit permettre d'économiser 3,7 milliards d'euros d'ici à 2021. Le Premier ministre de l'époque avait assuré que les nouvelles règles de l'Unedic baisseraient le nombre de chômeurs d'une fourchette de 150 000 à 250 000 sur la même période.

Cette réforme s'est concrétisée en juillet 2019, dans le cadre d'un décret et de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel relatifs aux nouveaux droits à indemnisation et à l'expérimentation d'un journal de la recherche d'emploi, ainsi que diverses mesures relatives aux travailleurs privés d'emploi.

Depuis, avec la crise sanitaire, le nouveau gouvernement a pris un peu de recul dans l'application de cette réforme en la reportant à 2021. Il s'est rendu compte que notre système social, soi-disant du vieux monde, était un bon amortisseur social en temps de crise pour éviter d'ajouter de la précarité à la précarité déjà importante dans notre pays.

Négociation interprofessionnelle sur le statut de l'encadrement

FO, par la voix de FO-Cadres, s'est fortement investie dans l'interminable négociation sur le statut de l'encadrement. Il convient de ne pas laisser les autres s'exprimer à notre place. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 30 octobre 2015 relatif à la fusion Agirc/Arrco avait prévu l'ouverture d'une négociation nationale interprofessionnelle pour définir la notion d'encadrement. Cette négociation a débuté le 21 décembre 2017 et, devant le peu d'enthousiasme du Medef, elle a été suspendue et reprise. À la fin de l'année 2019, elle était toujours en cours. Les positions et revendications défendues par FO ont été publiées dans une circulaire fédérale.

Pour FO, très attachée à la défense de toutes les catégories de salariés, cette définition de l'encadrement est essentielle. FO a donc été force de propositions pour faire aboutir cette négociation qui devrait contribuer à reconnaître et à conforter le rôle des cadres dans l'entreprise, à établir les bases d'un nouveau contrat de confiance, le tout sur fond de révolution numérique qui bouleverse les anciens repères. La négociation a finalement abouti à un accord national interprofessionnel en date du 28 février 2020 portant sur diverses orientations pour les cadres et signé par FO.

Au niveau de la métallurgie, une négociation dans le cadre de l'EDC a également commencé sur l'encadrement. Pour la Fédération, il convient de défendre les cadres et de

continuer à leur apporter, comme à l'ensemble des catégories de salariés, des garanties conventionnelles et un statut protecteur.

Négociation interprofessionnelle sur le télétravail

Dans le cadre de la crise sanitaire et du confinement, le télétravail a permis de protéger une partie des salariés. Après une concertation et plusieurs séances paritaires, le Medef a finalement accepté d'ouvrir une négociation interprofessionnelle, ce qui correspond à une revendication de FO. Pour notre organisation, cette négociation doit aboutir à de nouveaux droits pour les salariés sur la base du volontariat. Il convient d'encadrer cette forme de travail à domicile, de protéger les salariés tout en gardant un lien social.

Les manifestations

Nous n'allons pas toutes les citer. En effet, selon les thèmes, elles sont énumérées dans le rapport d'activité. En tout état de cause, la Fédération FO de la Métallurgie a soutenu toutes les manifestations de notre Confédération qui restaient dans un cadre syndical avec des revendications justes. Et comme la Confédération et le bureau confédéral, nous n'avons pas appelé aux mobilisations qui devenaient purement politiques avec, en outre, désormais, la participation de certains partis politiques « extrêmes ». Nous avons parfois regretté l'organisation de nouvelles journées à répétition qui, de surcroît, ne rassemblaient pas l'ensemble des organisations syndicales, et risquaient d'être inefficaces et de donner encore des arguments aux détracteurs des organisations syndicales, parmi lesquels, le gouvernement, « certains partis politiques », et « certains gilets jaunes » qui sont entrés dans la politisation des mouvements en se présentant sur des listes pour les élections européennes tout en n'étant pas d'accord entre eux !

En conclusion, et sans redire ce que nous avons déjà expliqué ou exprimé dans nos publications depuis le début du mouvement des « gilets jaunes », et celui des « foulards rouges », c'est bien notre démocratie qui est en grand danger. Mes chers camarades, le président de la République et son gouvernement en sont les premiers responsables, à ne pas entendre et écouter les organisations syndicales. Nous sommes, et nous devons rester, une organisation syndicale libre et indépendante, qui négocie et contracte des accords pour les salariés, les retraités et les chômeurs. N'en disons pas davantage, c'est assez explicite.



La Fédération de la Métallurgie avait proposé au futur bureau confédéral, lors du Congrès confédéral, la mise en place d'un groupe de travail pour analyser les résultats des manifestations nationales avec l'objectif d'essayer de mettre en place de nouvelles formes d'action qui pourraient apporter des réponses concrètes à nos adhérents, aux salariés et aux retraités. Nous avons été entendus car ce groupe a été mis en place. Malheureusement, vu l'actualité très dense, il ne s'est réuni qu'une seule fois !

Concernant les attaques contre les organisations syndicales, et après la mise en place scandaleuse des CSE, le Sénat, profitant du projet de loi PACTE, s'est attaqué aux seuils sociaux, une atteinte de plus aux outils et moyens des IRP et aux droits des salariés. Il avait également tenté de remettre en cause l'attribution des locaux syndicaux, qui ne s'imposerait plus qu'à partir de 250 salariés. Nous allons, si cela continue avec toutes ces tentatives de remises en cause, finir par avoir un syndicalisme à deux vitesses entre les petites et les grandes entreprises, ce qui pour nous est inacceptable !

Salaires

Notre Confédération porte des revendications. Celles-ci ont été réaffirmées à plusieurs reprises par les instances Confédérales, à savoir : l'urgence d'une augmentation générale des salaires, pensions, retraites et minima sociaux, tant dans le privé que dans le public, à commencer par la « deuxième ligne » mise en avant par le gouvernement lors du confinement.

Concernant la métallurgie, nous constatons, dans le cadre de la pratique contractuelle et conventionnelle, qu'à FO Métaux, grâce à la Fédération concernant les barèmes nationaux de nos différentes branches ; à nos secrétaires d'USM pour les barèmes territoriaux ; et à nos syndicats et délégués qui signent tous les ans dans la plupart des entreprises des accords de salaires, que nous sommes et resterons le syndicat de la fiche de paie.

Les salaires restent une valeur sûre pour relancer l'économie ! L'annonce du Premier ministre du premier gouvernement Philippe sur la reconduction de la « prime Macron » sur le pouvoir d'achat, qui a été reconduite en 2020, l'extension des accords d'intéressement et la suppression du forfait social pour les entreprises de moins de 250 salariés sont des éléments qui n'augmentent que de façon provisoire les rémunérations.

Ils ne peuvent donc qu'être complémentaires et ne doivent pas se substituer aux augmentations générales.

Pour la Fédération, FO est le syndicat de la fiche de paie, qui revendique de vraies augmentations de salaires en faveur du pouvoir d'achat des salariés et pour une meilleure retraite. Toutefois, la crise sanitaire va nous contraindre à accepter, parfois pour les entreprises qui sont réellement en difficulté, de geler les augmentations de salaires. Cela ne devrait pas être le cas pour les entreprises qui vont bien et la Fédération compte sur votre pugnacité pour défendre au mieux les intérêts des salarié-e-s de la Métallurgie.

Dialogue social

Sur le dialogue social, soi-disant voulu et impulsé par le gouvernement, les CSE imposés par la loi devaient normalement, d'ici à la fin de l'année 2019, être mis en place dans toutes les entreprises de plus de 10 salariés. Ce qui n'a pas été le cas, car des entreprises ont reporté les élections à 2020.

Ce devait être, selon le gouvernement, l'occasion de se réapproprier le dialogue social en entreprise. C'est loupé, étant donné que la plupart des directions se sont contentées d'appliquer la loi. Il conviendra d'analyser les conséquences de cette loi sur le fonctionnement et les moyens des instances représentatives du personnel. D'ores et déjà, nous constatons, avec l'utilisation et la généralisation du vote électronique, une baisse significative du taux de participation des salariés. Connaissant les politiques, ils finiront par dire : vous voyez, les salariés se désintéressent des syndicats !

Le rapport introductif

En fonction du bilan de la mise en place des CSE, nous avons prévu d'adresser un courrier à la ministre du Travail pour exprimer notre désaccord sur le non-respect pour un grand nombre d'entreprises à avoir simplement appliqué la loi sans donner des moyens supplémentaires aux instances représentatives du personnel, ce qui va à l'encontre des intérêts des salariés, mais également pour attirer son attention sur le risque du vote électronique.

La Fédération a condamné les dérives actuelles de la Direction Générale du Travail (DGT), qui remet en cause la liberté de négocier et de contracter librement des accords, notamment au travers des accords des minima salariaux garantis des mensuels et des ingénieurs et cadres des années 2018 et 2019, qui avaient pris du retard dans les extensions et, finalement, ne sont pas étendus comme il est d'usage. En effet, leurs extensions avec les réserves émises rendent nos accords supplétifs et non obligatoires pour les entreprises, adhérentes ou non à l'UIMM.

Les réserves portent sur le fait que la loi permet maintenant aux entreprises, par accord majoritaire, de déroger aux primes et, comme pour la vérification annuelle de nos accords, certaines primes sont incluses dans le calcul de la rémunération. La DGT émet ses réserves et entrave de fait la liberté de négocier.

Nous avons donc engagé avec notre Confédération une action en justice pour contester ces remises en cause. L'UIMM a également fait un recours juridique. D'un commun accord entre les fédérations syndicales nationales représentatives de la métallurgie, il a également été décidé d'engager ensemble un recours sur cette question. Nous rencontrons les mêmes problèmes pour les extensions d'accords concernant les barèmes des minima territoriaux. Bizarrement, la DGT a étendu notre accord du 5 février 2020, revalorisant les barèmes des ingénieurs et cadres de 1,3 %.

La Fédération s'inquiète de l'objectif réel de la restructuration des branches souhaitée par les différents gouvernements successifs et qui s'est traduite, pour le moment, par une diminution de 900 à 200 du nombre des branches, avec des fusions obligatoires ou volontaires, remettant en cause, au passage, en cas d'échec des négociations, certaines garanties conventionnelles. Actuellement, nous attendons toujours le résultat du rapport Romain ! Il a été rédigé mais non publié, et celui-ci pourrait à nouveau réduire le nombre de branches et amener, dans le cadre d'un délai plus restreint, à des fusions imposées.

À ce jour, la métallurgie en est préservée du fait de la négociation en cours sur l'évolution du dispositif conventionnel (EDC). Mes cher-e-s camarades, si cette négociation n'aboutit pas, c'est l'Etat qui imposera sa solution. Nous reviendrons un peu plus loin sur ce point dans la partie sur la pratique contractuelle et conventionnelle.

Les retraites

Dans le cadre de la défense de nos systèmes de protection sociale, et notamment celui des retraites, nous avons soutenu l'Accord National interprofessionnel du 10 mai 2019 sur les retraites complémentaires signé par notre Confédération. Il réindexe et revalorise sur quatre ans le montant des retraites, et rappelle que les positions de notre organisation sur ce sujet sont très claires et compréhensibles.

Sur la réforme des retraites, qui nous a valu, à juste titre, de nombreuses actions et manifestations, nous restons opposés à cette réforme. Le gouvernement, tout comme celle de l'Unedic, l'a reportée à 2021. Nous appuyons les propos de Yves Veyrier, Secrétaire général de notre confédération : « Il ne faut pas remettre sur table cette réforme et le gouvernement devrait, selon nous, la laisser tomber ». Car là aussi, cet outil du paritarisme a fait ses preuves pendant de nombreuses années, y compris pendant la crise sanitaire.

La défense de l'industrie et la situation industrielle

Nous ne reviendrons pas sur nos différentes publications, dont : le guide Numérique et Digitalisation ; le Livre blanc « Pour la défense de l'industrie sur notre territoire - Acte IV », car là aussi, tout est détaillé dans le rapport. En tant qu'ardents défenseurs de la politique contractuelle et conventionnelle et organisation syndicale réformatrice, nous estimons nécessaire, face aux difficultés que continue de rencontrer l'industrie, et en particulier certains secteurs de la Métallurgie, de créer toutes les conditions favorables et indispensables afin de maintenir et de développer l'industrie et les emplois dans notre pays.



Le rapport introductif

Pour notre part, nous souhaitons que la défense de l'industrie se fasse dans l'intérêt général de notre pays et de ses concitoyens, et non en fonction de certaines demandes patronales et au détriment de notre tissu conventionnel et de notre système de protection sociale.

Livre blanc sectoriel sur les satellites

À l'été 2019, dans la continuité de ce que nous avons déjà fait en 2014 pour l'ensemble du secteur spatial, la Fédération a réalisé avec ses équipes de Thales Alenia Space et Airbus Defence & Space un deuxième Livre blanc sectoriel dédié plus spécifique aux satellites. À cette occasion, nous avons organisé le 10 septembre de la même année une conférence de presse avec ses représentants pour remettre ce deuxième Livre blanc et présenter ses recommandations dans le cadre de la ministérielle de l'ESA qui se tenait au mois de novembre à Séville. Ce Livre blanc a également été envoyé à la présidence de la République, au Premier ministre, aux ministères concernés et un lobbying a été fait auprès des parlementaires et des élus des régions et des départements concernés. Pour FO Métaux, l'ensemble du secteur du spatial doit être au cœur de la stratégie française ; il en va de son indépendance. Depuis, nous avons obtenu certaines avancées.

Suivi des secteurs industriels et des entreprises de la Métallurgie

Là non plus, nous n'allons pas détailler le suivi et l'aide apportée par notre Fédération et les secrétaires fédéraux des secteurs concernés à nos délégués et aux salariés, ni citer les entreprises. Tous ces éléments sont dans le rapport d'activité. Actuellement, de nombreuses contraintes pèsent sur l'ensemble de l'industrie, et plus particulièrement depuis plusieurs années sur la filière automobile, avec un risque de casse sociale. Nous sommes pour notre part contre l'acharnement des politiques européennes et nationales qui, au nom de l'environnement et du climat, sont prêtes à sacrifier des pans entiers de l'industrie.

À celles et ceux qui font croire que nous serions contre des mesures en faveur de l'environnement et du climat, FO Métaux a opposé ce slogan : la défense de l'environnement doit se faire avec l'industrie et non contre l'industrie !

Les attaques régulières et incessantes contre le diesel ont mis en danger la filière de l'automobile et en particulier le secteur de la sous-traitance sans, hélas, que leurs auteurs se préoccupent des emplois qui en découlent. Nous sommes nous aussi pour la protection de l'environnement, mais le diesel d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celui d'hier ni de demain ; avec l'évolution des technologies, il est moins polluant que ses détracteurs ne le font croire. Dans tous les cas, nous ne pouvons pas accepter que rien ne soit fait pour les salariés de ces secteurs. Nous sommes d'accord pour des véhicules de plus en plus propres, mais en laissant le temps de l'adaptation pour accompagner ces changements, tout en garantissant les emplois. Depuis, avec la crise sanitaire, des mesures ont été prises avec le plan d'aide à l'automobile. Après l'automobile et nous n'en doutons pas un seul instant la prochaine cible sera l'aéronautique. De ce fait, les engagements pris sur les avions du futur et plus verts vont dans le bon sens.

Livre blanc sectoriel sur la filière automobile

Vous avez également trouvé dans vos sacoches le Livre blanc sectoriel sur la filière automobile. Il fait suite à notre engagement pris lors de la dernière conférence automobile et a été réalisé avec le groupe de travail de l'automobile de la Fédération (GTA). Un grand merci à nos délégués pour leur précieuse collaboration. Ce livre blanc a pour but de répondre aux attaques incessantes qui opposent l'environnement à l'in-

dustrie, tant sur un plan européen que national. Il reprend le contexte, les analyses et nos positions pour défendre et ancrer l'ensemble de la filière automobile sur notre territoire.

L'industrie contribue à la création de la richesse de notre pays ! Nous avons revendiqué, dans le cadre du Pacte productif, l'arrêt de la casse industrielle et des emplois. Si l'objectif du gouvernement est de produire plus et d'aller vers le plein emploi, cela ne peut pas se faire sans défendre l'ensemble de l'industrie et sans un réel coup d'arrêt à la désindustrialisation de notre pays. Sur le secteur de l'énergie, où les attaques ne manquent pas non plus, il faudrait apparemment, dans le cadre des énergies renouvelables, fermer plus rapidement certaines centrales nucléaires sans se soucier des emplois qui en découlent et de plus sans savoir si notre pays aurait la capacité de garantir ses besoins en approvisionnement. Bref, une gabegie de plus ! d'où notre slogan : Concilier Environnement et Industrie, c'est possible !

Sur l'industrie, notre inquiétude porte également sur le fait que le ministre de l'Économie a souhaité céder des participations de l'État. Il ne faudrait pas que l'État, pour des raisons purement budgétaires, abandonne des secteurs clés de l'industrie. Concernant le CICE, et selon le comité de suivi du Crédit Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi, la mesure a permis de sauvegarder ou de créer 100 000 emplois entre 2013 et 2015. Sur les investissements et les exportations, l'impact est incertain.

Concernant le Conseil National de l'Industrie (CNI) et le Pacte productif, et afin de ne pas être trop long étant donné le détail et les précisions apportés dans le rapport d'activité du Congrès sur ces deux points, nous tenons à remercier l'équipe fédérale qui s'investit dans les différents CSF, à savoir : pour l'automobile, Laurent Smolnik et Jean-Yves Sabot ; pour l'aéronautique, Philippe Fraysse et Edwin Liard ; pour la navale, Stéphane Martegoute ; pour les industries électroniques, Eric Keller ; pour le ferroviaire, Philippe Pillot ; pour les mines et métallurgie, Lionel Bellotti ; pour la transformation et valorisation des déchets, Stéphane Martegoute ; et pour l'industrie de sécurité, Maria Perez.

La Fédération avait pris acte de l'augmentation de l'emploi industriel du premier trimestre 2019 : +0,2%, soit +7 500 emplois, et +18 000 sur un an, ce qui n'était pas arrivé depuis plus de 20 ans ! Enfin, il convient de préciser que les effectifs nationaux de la métallurgie ont à nouveau progressé en 2017 de plus de 2 370 salariés (+0,2 %) et en 2018 de plus de 5 126 salariés (+0,4%) pour atteindre

1 345 115 salariés. Depuis 1998, et sur 21 ans, les effectifs nationaux de la Métallurgie n'ont progressé qu'en 1999, 2011, 2017 et 2018. Finalement, en fonction des effectifs nationaux qui sont répertoriés dans divers autres codes, la métallurgie représente environ 1 500 000 salariés.

Malheureusement, cette embellie de l'augmentation des effectifs de salariés dans la Métallurgie aura été de courte durée du fait de la crise sanitaire qui impacte de plein fouet l'économie et l'industrie. Pour preuve, à la suite de l'étude réalisée pour la Métallurgie et selon le scénario établi (modéré, central ou pessimiste), la crise pourrait détruire pour l'industrie manufacturière entre 187 000 et 483 000 emplois, et pour le secteur de la métallurgie, entre 123 000 et 304 000 emplois. En effet, selon diverses projections, ce choc économique majeur est de nature à empêcher la création ou menacer de destruction de l'ordre de 200 000 emplois au sein de la branche dans un scénario médian, et 300 000 dans un scénario pessimiste, soit plus de 20 % des emplois de la Métallurgie.

La crise sanitaire du Covid-19

Mes cher-e-s camarades, tout d'abord, en fonction de l'état d'urgence et des ordonnances qui ont été publiées pour répondre à cette crise sanitaire, si nous pouvons comprendre les mesures prises pour protéger la population française lors du confinement, la nécessité d'instaurer l'activité partielle pour protéger les salariés et les aides financières à l'ensemble des secteurs, nous regrettons toutefois les ordonnances qui remettent en cause la liberté syndicale et qui réduisent les délais de consultation des CSE. Cela est d'autant plus vrai que ces ordonnances continuent de s'appliquer alors que nous ne sommes plus dans une période dite d'état d'urgence où toute la population est confinée.

Face à cette crise inédite, nous n'avons pas voulu être de simples spectateurs, mais plutôt des acteurs afin d'anticiper nos actions pour essayer de protéger, dans un premier temps, les salariés et nos différents secteurs industriels. L'objectif étant de préserver l'industrie et d'éviter au maximum les licenciements tout en sauvegardant les compétences nécessaires à notre industrie.

À ce titre, un rappel des actions fédérales dans l'ordre chronologique :

⇒ Le 24 février, nous avons écrit à l'UIMM pour lui demander d'élaborer un état des lieux et de déclencher des négociations pour des mesures urgentes afin de pallier les difficultés à venir et avec comme objectif prioritaire de protéger les salariés français travaillant en Chine et sur notre territoire, et de préserver l'emploi et les compétences.

⇒ Le 20 mars, nous avons rédigé une déclaration paritaire pour assurer les modalités d'une activité industrielle dans des conditions sanitaires irréprochables.

⇒ Le 23 mars, nous avons, par voie de communiqué de presse, interpellé l'État sur le confinement et la situation ambiguë des activités dites essentielles qui n'étaient pas forcément précises et de renforcer le confinement pour protéger au maximum les salariés.

⇒ Le 24 mars, nous avons, par voie de communiqué de presse, interpellé l'UIMM afin de demander une clarification sur le chômage partiel, dit activité partielle, et pour obtenir une négociation de branche.

⇒ Le 3 avril, nous avons négocié et signé l'accord à durée déterminée sur des mesures d'urgence pour répondre à la crise sanitaire.

⇒ Le 14 avril, nous avons écrit à l'UIMM pour lui rappeler notre priorité pour la santé et la sécurité des salariés et réagir à la précipitation de certaines entreprises à vouloir redémarrer leur activité. Nous avons également proposé de poser la question des relocalisations indispensables et nécessaires à l'approvisionnement de nos filières et au bon fonctionnement de notre industrie. Nous avons aussi revendiqué la création d'un fonds paritaire de branche et demandé au niveau des entreprises de ne pas verser de dividendes afin que les efforts ne soient pas supportés uniquement par les salariés.

⇒ Le 18 mai, après de nombreux échanges et négociations, nous avons signé le texte paritaire établissant des propositions pour une reprise de l'activité industrielle en vue de préserver et protéger l'emploi, les compétences et construire l'industrie de demain. Dans ce texte, nous avons proposé à l'État, entre autres, un système d'APLD repris et dénommé depuis « ARME » et l'objectif de travailler au niveau de la branche sur un plan de relance industrielle.

⇒ Le 26 mai à l'Élysée, nous avons participé à une réunion avec le chef de l'État et l'ensemble des acteurs de la filière automobile, en amont des annonces, pour un plan de soutien à ce secteur. Pour plus de détails, nous vous invitons à relire la circulaire n° 133 série « T ». Nous avons approuvé ce plan sous réserve des engagements pris et d'une analyse plus approfondie des mesures qui doivent faire l'objet d'un suivi afin de distinguer réellement leur efficacité et ne pas donner un chèque en blanc aux entreprises du secteur.

⇒ Le 9 juin à Bercy, nous avons participé à une réunion avec le ministre de l'Économie en charge de l'industrie et de l'ensemble des acteurs de la filière aéronautique pour l'annonce des mesures de plan de soutien à l'Aéronautique. Face aux difficultés économiques fragilisant Airbus, Safran et l'ensemble des équipementiers dont Daher et Derichebourg, et en amont des annonces à venir du 9 juin, avec nos camarades d'Airbus nous avons fait des propositions que nous avons retrouvées dans ce plan que nous soutenons.

⇒ Le 9 juin, nous avons par visioconférence avec l'UIMM, effectué un bilan du suivi des différentes mesures de notre texte paritaire du 18 mai. Plusieurs ont été reprises par le gouvernement, dont l'Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi (ARME), instaurée dans le cadre d'une ordonnance et d'un décret. La formation et l'apprentissage ont également été retenus.

Le rapport introductif



⇒ Le 9 juillet, nous avons adressé un courrier au président de la République pour expliquer nos actions au niveau de notre branche, pour évoquer les annonces de licenciements d'Airbus et la mobilisation des salariés du groupe le 8 juillet, mais également pour lui demander de revoir sa position afin de mettre en place, et pour une durée déterminée, un système d'aménagement de fin de carrière avec une embauche pour deux départs.

⇒ Le 30 juillet, après plusieurs séances de négociation, nous avons signé un accord de branche sur le nouveau dispositif pour l'Activité Réduite pour le Maintien de l'Emploi (ARME). Cet accord a été étendu le 25 août et publié au Journal officiel le 26. Dans le cadre de l'utilisation, par les entreprises, de ce dispositif, des obligations ont été mises en place.

⇒ Le 21 août, après plusieurs réunions, nous avons signé un manifeste de propositions pour la relance de l'industrie française, en amont des annonces à venir du gouvernement, initialement prévues le 25 août puis reportées d'une semaine du fait de la reprise de la crise sanitaire. Au passage, un grand merci à Éric Keller, en charge de la politique industrielle à la Fédération. Ce manifeste du 21 août fait suite aux engagements pris dans le cadre du texte paritaire du 18 mai et aux travaux des différentes organisations syndicales de la branche et dont FO Métaux a été fer de lance pour défendre les salariés et notre industrie métallurgique.

Nous pouvons reprendre, à ce stade, un autre slogan de notre congrès : Relocaliser l'industrie, localiser les futures fabrications sur notre territoire, c'est possible !

En effet, les propositions faites par la Métallurgie démontrent que nous avons des solutions pour rendre plus attractive et souveraine notre industrie en privilégiant notre territoire. Sur les relocalisations, il y a des possibilités pour éviter les problèmes d'approvisionnement, mais nous savons que toutes les activités ne seront pas relocalisées. Pour preuve, certains CSF des filières stratégiques ont fait des propositions en ce sens. Sur les localisations des futures fabrications sur notre territoire, nous avons et vous avez un rôle crucial à jouer dans le cadre du dialogue social en entreprise. C'est un point que nous avons obtenu dans notre manifeste du 21 août.

Les actions menées par la Fédération en amont et dans le cadre de la crise sanitaire prouvent notre détermination, par la négociation collective et par le dialogue social,

à trouver des solutions. En effet, comme vous le savez, nous en avons besoin et ce ne sont pas les déclarations faites avant l'été, avec leur cortège d'annonces de suppressions d'emplois, qui vont le démentir, à l'instar de Renault, Airbus Group, Daher, Renault Trucks, Japy, GMD, Inteva, etc.

Avec nos actions syndicales, nous avons impulsé une « boîte à outils » avec un ensemble de mesures pour vous aider dans vos entreprises. Pour avoir échangé sur le sujet avec certains d'entre vous, vous avez été plusieurs à vous en saisir et nous tenons, face aux négociations que vous avez ou que vous menez actuellement, à vous féliciter pour votre état d'esprit qui consiste, comme l'a fait la Fédération par le biais de la négociation collective et du dialogue social, à trouver des solutions.

Le 3 septembre, le gouvernement a annoncé son plan de relance de 100 milliards d'euros qui s'ajoute aux 470 milliards d'euros déjà déployés pour tenter de faire face à cette crise sanitaire. Ce plan de relance a au moins le mérite d'exister. Il reprend une partie de nos revendications pour défendre l'industrie, et une partie de notre manifeste paritaire de la branche de la métallurgie du 21 août. Cependant, nous regrettons le manque de contreparties pour maintenir l'emploi dans les aides prévues aux différents secteurs. Nous devons veiller à l'utilisation effective de ces 100 milliards d'euros.

Mes cher-e-s camarades, si nous sommes en partie d'accord avec le gouvernement sur les mesures en faveur de ce qui peut réellement soutenir notre industrie, nous ne lui donnons pas pour autant un blanc-seing, nous jugerons sur la réalité ! Nous rappelons, tout comme notre Confédération, notre désaccord sur les dossiers retraites et Unedic. **Nous pouvons une nouvelle fois reprendre notre slogan : La négociation collective et le dialogue social sont l'outil central pour trouver des solutions !**

Si nous insistons autant sur nos actions fédérales, c'est juste pour préciser à celles et ceux qui critiquent la Métallurgie, que ce soit au niveau national ou dans les entreprises lorsque vous signez des accords, mes camarades, que cette crise sanitaire, économique, industrielle et sociale ne vient pas d'un monde virtuel, c'est une réalité, et qu'une grande partie de l'industrie est en danger avec des conséquences pour notre économie, l'industrie et ses salariés.

L'exemple du secteur de l'aéronautique qui était en plein essor est assez révélateur. Du jour au lende-

Le rapport introductif

main, les compagnies aériennes ont été obligées de clouer leurs avions au sol et les activités des constructeurs et des équipementiers ont chuté d'une façon vertigineuse. Nous en ressentons les conséquences avec les dernières annonces de suppressions d'emplois de ces derniers jours pour Mécachrome et Latécoère. Concernant le groupe Airbus, et plus particulièrement pour les entités d'Airbus opération, Stélia et ATR, nous avons réagi au courrier du PDG qui s'est adressé à l'ensemble du personnel, laissant entendre qu'il pourrait y avoir des licenciements contraints, et ce sans avoir terminé les négociations en cours au sein de son groupe. Il s'est fixé un dogme. Mes cher-e-s camarades, ce n'est pas acceptable et en réaction avec nos représentants, nous nous sommes fixés une ligne rouge : pas de départs contraints.

Au vu du contexte actuel, des annonces de restructurations d'entreprises d'ores et déjà connues, des demandes de négociations des entreprises de la Métallurgie sur des accords APC (Accord de performance collective) sont prévues. Nous vous recommandons la plus grande vigilance et nous nous tenons à votre disposition pour éviter les pièges de certaines directions d'entreprise qui auraient tendance à faire du chantage et à profiter d'une situation déjà très complexe en cette période de crise.

Vous avez certainement entendu parler de l'Accord APC de Derichebourg qui a été signé par FO. Dans le cadre de cet accord nous avons aidé et soutenu nos délégués dans une négociation pas facile, nous avons évité les pièges et remises en causes que souhaitait l'entreprise avec des mesures à durée déterminée tout en préservant plus de 700 emplois.

Il est de notre rôle de défendre « Notre industrie, nos emplois ! », c'est notre slogan officiel depuis plusieurs années sous notre logo FO Métaux. « Notre industrie, nos emplois ! » Au-delà d'un slogan, c'est une ligne de conduite claire et pragmatique que se sont fixés de longue date FO Métaux et ses militants. Dans chaque entreprise et chaque territoire, mais également auprès des instances nationales et des pouvoirs publics, nous défendons une industrie nationale forte, ancrée en France et en Europe, déployant des politiques d'investissement, de recherche et de développement ambitieuses.

Nous estimons que l'investissement, au sens le plus large, doit revenir au centre des politiques des entreprises. Notre ambition et notre détermination à porter et à défendre cette vision sont intactes, à l'image des militantes et des militants FO qui portent au quotidien le même message de responsabilité dans leurs entreprises et nos instances.

En ces moments difficiles que traverse notre pays, il faut se souvenir que l'industrie est une source de création et de redistribution des richesses, garante par la négociation et notre pratique contractuelle d'une évolution salariale et d'un ancrage territorial en faveur de l'emploi. De plus, elle participe à préserver les services de proximité dont ont besoin les citoyens et citoyennes de notre pays.

La pratique contractuelle et conventionnelle

Nous avons joint, à la suite de ce rapport introductif, la liste des accords qui ont été négociés et signés par FO au niveau interprofessionnel, dans nos branches rattachées, dans la sidérurgie et dans la branche de la métallurgie ainsi que la liste des conventions collectives territoriales, ce qui représente au total 544 accords négociés, dont 460 signés par FO. La Confédération a signé 14 accords Interprofessionnels sur 15 (93,4%).

Sur ce mandat de 4 ans, la Fédération a signé au total pour ses branches rattachées et la branche de la métallurgie 151 accords sur les 151 négociés (100%) dont : 41 sur 41 (100%) pour les services de l'automobile ; 19 sur 19 (100%) pour la Bijouterie,

Joallerie et Orfèvrerie ; 15 sur 15 (100%) pour les Experts-auto ; 16 sur 16 (100%) pour le Froid ; 22 sur 22 (100%) pour la Récupération ; 20 sur 20 (100%) pour le Machinisme agricole ; 2 sur 2 pour la sidérurgie dans le cadre du Gesim (100%) ; 16 sur 16 (100%) pour la Métallurgie.

Nos représentants dans les territoires ont signé 295 accords sur les 378 négociés. Au total, pour la branche de la métallurgie, 446 accords ont été signés sur les 529 négociés, soit 84,32%. Un grand merci aux négociateurs, et plus particulièrement à Jean-Yves Sabot et Nathalie Capart, qui négocient pour les branches rattachées à la Fédération, car ces branches représentent un temps important et un travail considérable.

Un grand merci également à l'ensemble des négociateurs de la métallurgie pour les accords nationaux, les conventions collectives territoriales, la sidérurgie et pour nos syndicats et sections syndicales pour les accords d'entreprise. Avec tous ces accords, FO Métaux continue d'apporter des garanties au plus près du terrain aux salariés et reste un ardent défenseur de la pratique contractuelle et conventionnelle.

Slogan : S'adapter aux enjeux industriels en accentuant le rôle régulateur de la branche pour éviter le dumping social, c'est possible ! C'est d'ailleurs l'un des enjeux de notre négociation sur le projet, toujours en cours, d'évolution du dispositif conventionnel de la métallurgie (EDC)

Sur ce point, le 27 juin 2016, après 5 séances de négociation et près de 3 ans de réflexion, d'échanges et de débats entre les Fédérations de la métallurgie représentatives et l'UIMM, FO Métaux a signé l'accord national du 27 juin 2016 relatif à la mise en œuvre opérationnelle de la négociation de l'évolution du dispositif conventionnel de la branche de la Métallurgie. Le but étant de préparer la négociation à venir visant à parvenir à un nouveau dispositif conventionnel structuré, simplifié et rédigé clairement. La CFE-CGC, la CFTC, la CFDT et la CGT ont également signé cet accord.

Il comporte 9 thèmes de négociation :

1. Philosophie, principes et architecture / gouvernance de la négociation collective de branche (dont dialogue social de branche, accueil éventuel de nouvelles « branches », médiation et conciliation) ;
2. Classification ;
3. Organisation du travail / temps de travail ;
4. Santé au travail / conditions de travail / qualité de vie au travail ;

Le rapport introductif

5. Relation individuelle de travail (vie du contrat de travail);
6. Emploi / Formation professionnelle;
7. Protection sociale (y compris prévoyance);
8. Éléments de rémunération (y compris épargne salariale);
9. Dialogue social en entreprise.

La branche de la Métallurgie est donc entrée dans un long cycle de négociations afin de moderniser son dispositif conventionnel qui date, pour les plus anciens accords, des années 1970 et qui est principalement structuré en plusieurs niveaux, dont :

- Les accords nationaux;
- La convention collective nationale des ingénieurs et cadres;
- Les conventions collectives territoriales;
- La convention nationale de la sidérurgie.

Nous devons également tenir compte des évolutions législatives et industrielles. Il ne s'agit pas de tout modifier, certaines dispositions pouvant être réécrites à l'identique. En désaccord avec une partie du projet de loi Travail, la Fédération, dans le cadre de cet accord, rappelle notamment son attachement au réformisme porteur de garanties pour les salariés tout en tenant compte de la situation des entreprises de la branche. La tentative d'inversion de la hiérarchie des normes et la suppression des branches territoriales sont inacceptables.

Sur ce dernier point, lors d'un entretien au ministère du Travail en date du 1^{er} juillet 2017, nous avons obtenu que les conventions territoriales de la métallurgie ne soient pas supprimées. Elles peuvent donc, le temps de la négociation du dispositif conventionnel, perdurer. En ce sens, La Fédération a obtenu une précision importante dans cet accord, à savoir : les partenaires sociaux rappellent que la métallurgie constitue une seule et même branche qui a un rôle primordial comme élément régulateur. C'est pourquoi le dispositif conventionnel de branche a vocation à traiter de l'ensemble des conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail des salariés, ainsi que de leurs garanties sociales.

Pour la Fédération, partisane du tissu conventionnel de la branche et des accords d'entreprise, il revient à la branche de déterminer « l'ordre conventionnel » suivant

les sujets et les thèmes, par des accords majoritaires, ce qui permet au niveau national comme à celui de l'entreprise d'éviter les problèmes de concurrence entre les entreprises d'un même secteur et de dumping social. Nous serons vigilants sur les garanties actuelles incluses dans les accords nationaux et en particulier sur la prime d'ancienneté et les conventions collectives territoriales. Ce niveau reste également important.

L'attractivité de la branche doit également rester de mise. C'est dans cet état d'esprit que la Fédération a décidé de s'engager dans cette négociation lourde, avec un agenda et un calendrier ambitieux, puisque les réunions de négociation se sont tenues tous les 15 jours jusqu'au moment de la crise sanitaire où une pause a été actée afin de gérer les urgences. Cet accord du 27 juin 2016 était à durée déterminée, il était prévu pour aller jusqu'au 31 décembre 2017. En fonction de l'état d'avancement des négociations, il pouvait par avenant être prolongé pour une nouvelle durée déterminée. Pour l'UIMM, ces négociations devaient se terminer à la fin de l'année 2017. À l'époque, nous avons indiqué que c'était trop ambitieux en termes d'agenda, et nous avons raison, car nous avons signé depuis trois avenants, ce qui nous emmène au moins jusqu'à la fin de l'année 2020, voire en 2022 au regard de notre dernière réunion paritaire du 18 septembre.

Au départ de cette négociation, l'UIMM et l'ensemble des organisations syndicales étaient convenues, dans le cadre de la communication, d'une obligation de réserve, ce qui avait été accepté. En effet, pendant ces négociations et vu l'ensemble des



Le rapport introductif

thèmes qui sont interdépendants, il est difficile de donner des informations sans savoir comment cette négociation se terminera en termes d'équilibre et de compromis pour l'ensemble des salarié(e)s et des entreprises de la Métallurgie.

Cette obligation n'ayant pas été respectée, notamment par une organisation syndicale, le 17 novembre 2017, nous avons demandé qu'elle soit levée, ce qui a été accepté par l'UIMM et les autres organisations syndicales. Cela nous a permis, au fur et à mesure de l'avancement des thèmes, de communiquer par voie de tracts.

À chaque fois que nous terminons un thème, il est mis en réserve avec, en cas de désaccord sur certaines dispositions, des points qui sont mis en suspens afin de pouvoir les reprendre, soit à l'occasion d'un autre thème, soit à l'issue des 9 thèmes. Ce qui avait été le cas pour les cinq premiers thèmes.

Pourquoi vous préciser ce qui avait été le cas pour les cinq premiers thèmes ? Tout simplement parce que nous avons eu, à la suite de la suspension de nos négociations sur l'EDC pour raison sanitaire, une réunion paritaire le 18 septembre 2020 afin de reprendre nos négociations et d'analyser, dans le cadre d'un avenant à l'accord de méthodologie, la possibilité de négocier en 3 blocs avec des dates d'applications différentes. Lors de cette séance, l'UIMM a tenté de faire passer en force sa proposition de négocier en 3 blocs en ne respectant plus le calendrier initial et l'équilibre général des 9 thèmes. Face à un front syndical FO/CFE-CGC/CFDT, l'UIMM a été obligée de revoir ses prétentions et de proposer un nouvel avenant qui sera renégocié le mardi 20 octobre afin de respecter l'équilibre général pour essayer d'arriver à un bon compromis.

Mes cher-e-s camarades, nous avons entendu dire que les UIMM locales commencent à réunir les organisations syndicales afin d'aborder le nouveau dispositif et en particulier les classifications. Nous invitons les secrétaires des USM à se rapprocher de la Fédération afin d'évoquer les suites à donner et nous allons essayer de vous réunir pour faire un point d'étape.

Une précision importante : à l'issue de cette négociation très importante pour le devenir de la branche et de son rôle de régulateur, la Fédération organisera une réunion nationale ou des réunions régionales avec l'ensemble de ses syndicats pour les informer du résultat de tous les thèmes et du dispositif conventionnel. Il appartiendra ensuite aux instances de la Fédération de décider ou non de la signature après avoir analysé l'ensemble du contenu.

Dans tous les cas, mes cher-e-s camarades, en fonction des thèmes qui ont d'ores et déjà été négociés, nous avons réalisé des petits films qui vont passer en boucle pendant la durée de notre Congrès. Vendredi matin, une table ronde est prévue avec trois intervenants de l'UIMM pour échanger et tenter de mieux comprendre les enjeux liés



à cette négociation. Nous n'avons pas le droit de nous louper !

Mes cher-e-s camarades, à stade, nous pouvons reprendre un de nos slogans de notre Congrès : Garantir le haut niveau de nos dispositions conventionnelles actuelles dans un nouveau dispositif, c'est possible !

Pour conclure sur l'avancement de nos négociations, nous ne reviendrons pas sur les accords que nous avons signés au niveau de la branche de la Métallurgie, ils sont détaillés dans le rapport d'activité. Sauf sur celui qui concerne plus spécifiquement la formation professionnelle, il était initialement prévu de négocier sur ce sujet lors du thème 6 de l'EDC. Suite à la loi qui a bouleversé le système de la formation professionnelle et imposé la suppression des OPCA de chaque branche, tout en incitant à la création d'OPCO regroupant plusieurs champs d'application, nous avons négocié et signé un accord spécifique avec des dispositions particulières pour la Métallurgie et mis en place l'OPCO 2i qui regroupe plusieurs champs professionnels.

Le rapport introductif

Cet OPCO 2i comprend : la Métallurgie, la Chimie, la Pharmacie, et une partie du Bâtiment. Un grand merci à nos camarades des autres Fédérations FO de ces secteurs avec qui nous travaillons bien sur ce dossier de la formation professionnelle, mais également merci à Philippe Fraysse et Edwin Liard, qui ont en charge ce dossier et à l'un de nos spécialistes de la Formation professionnelle, Bertrand Mazeau.

L'Europe et l'International

Au niveau des instances internationales et européennes, à savoir IndustriALL European Trade Union et IndustriALL Global Union, la Fédération demeure très active et s'y implique fortement, comme vous avez pu vous en rendre compte à la lecture du rapport. Un grand merci à Paul Ribeiro, en charge de ces instances à la Fédération, à Stéphane Martegoute, aux secrétaires fédéraux et à nos délégués des entreprises qui participent activement, selon les différents comités politiques et sectoriels, à ces instances. Nous n'allons pas toutes et tous les nommer, ils sont nombreux et sont aussi cités dans le rapport d'activité.

Nous tenons à remercier les autres Fédérations FO qui siègent également dans ces instances, à savoir : la Chimie et l'Énergie, car nous travaillons de manière coordonnée et responsable dans l'intérêt de FO.

La Confédération FO

Le XXIVème Congrès des syndicats de la Confédération FO s'est tenu du 23 au 27 avril 2018 à Lille. La Fédération, sous mandat de la CA Fédérale, avait présenté les candidatures suivantes : au Bureau Confédéral : Frédéric Souillot, Michel Beaugas, Philippe Pihet, Patrick Privat ; à la CE Confédérale : Frédéric Homez ; à la Commission de Contrôle Confédérale : Jean-Yves Sabot ; et à la commission des Conflits Confédérale : Jean-Louis Dupain.

Ce congrès de succession a rassemblé près de 3 500 participants, avec de nombreux métallos mandatés par leurs syndicats et, c'est normal en cas de changement de secrétaire général, avec des interrogations sur la future ligne confédérale. Notre Fédération y a tenu, comme à son habitude, toute sa place. Toute l'équipe fédérale tient à remercier les militantes et militants de la Fédération qui ont participé à ce congrès pour leur présence assidue dans la salle ainsi que pour leurs nombreuses interventions à la tribune et leur participation active du début à la fin du congrès. Les métallos se sont fait entendre et ont démontré, contrairement à l'ambiance négative de ce congrès, l'unité de notre Fédération et leur attachement à notre Confédération et à notre organisation syndicale.

Le rapport d'activité, qui avait au préalable, en interne, fait l'objet d'une campagne calomnieuse pour appeler à voter contre ou à s'abstenir, a été approuvé de justesse à 50,54 %, et le rapport de trésorerie à 93,79 %. Les instances fédérales, et en grande majorité les syndicats de la métallurgie, ont tenu à remercier Jean-Claude Mailly, un grand et un excellent secrétaire général qui nous inspire un grand respect, et dont l'honnêteté et la parole donnée ont toujours été de mise, et ce quel que soit son interlocuteur, ce dont certains dans notre organisation devraient parfois s'inspirer.

Nous avons tenu à remercier Jean-Claude Mailly pour ses 14 années à la tête de FO dont le bilan est positif, ainsi que pour son soutien aux branches et son action afin d'éviter l'inversion totale et irréversible de la hiérarchie des normes vers les seuls accords d'entreprise. Merci également à Jean-Claude pour son soutien aux métallos. Il a toujours été à nos côtés, proche des militants de terrain, de la base, comme avec

de nombreux secteurs, et un fervent défenseur, en plus du secteur public, de l'industrie et du privé. D'ailleurs, ce n'est plus un secret, Jean-Claude Mailly est adhérent à notre Fédération et nous en sommes fiers.

Le vendredi 27 avril au matin, le Comité Confédéral National s'est réuni pour élire, conformément aux statuts, les instances confédérales, et en premier lieu le bureau confédéral, avec sans surprise l'élection de Pascal Pavageau comme Secrétaire Général ainsi que 12 membres dont 6 nouvelles et nouveaux.

Frédéric Souillot, membre sortant et Métallo, a été réélu. Il a également été procédé aux votes pour les trois commissions confédérales. La Commission Exécutive : sur trente-cinq membres, deux métallos, Frédéric Homez et Grégoire Hamelin ; la Commission de Contrôle des Comptes : sur trois membres, un métallo, Jean-Yves Sabot ; la Commission des Conflits : sur dix membres, deux métallos, Jean-Louis Dupain et Franck Laureau.

Ce congrès aurait dû être un moment de fête, au lieu de cela ce fut un beau gâchis. Mais nous resterons forts et déterminés à la Fédération de la métallurgie et continuerons notre combat au quotidien avec vous, pour vous, et pour FO !

Situation confédérale et démission du secrétaire général

Le 10 octobre 2018, le « Canard enchaîné » a révélé l'existence de fichiers recensant les responsables des UD et des FD avec des commentaires et des propos diffamatoires, ainsi que des insultes pour certaines et certains d'entre eux. La législation en vigueur interdit cette pratique, ce qui a conduit la CNIL à perquisitionner le 12 octobre au siège de notre Confédération. Notre organisation syndicale, par le biais de ses instances statutaires, à savoir le Bureau Confédéral du 15 octobre et la CE Confédérale du 17 octobre, a pris ses responsabilités en une semaine afin d'éradiquer cette pratique de fichage et de remédier au dysfonctionnement de notre Confédération.

Le 17 octobre au matin, le secrétaire général de la Confédération a adressé un mail aux membres du CCN et apparemment aux adhérents, annonçant sa démission en précisant les raisons. Nous avons laissé nos syndicats et sections syndicales seuls juges de l'appréciation du contenu. Par ailleurs, nous nous sommes inquiétés du fait d'apprendre par ce mail que des fichiers avaient également été

Le rapport introductif

constitués sur les secrétaires confédéraux et le personnel de la Confédération. Pour notre part, ces agissements et faits graves ne correspondaient pas aux valeurs que nous défendons.

Comme nous l'avons indiqué, ces pratiques de fichage, que nous condamnons dans les entreprises, sont impardonnables et dignes des patrons « voyous ». Les faits sont graves et sanctionnables pénalement. Nous n'en rajouterons pas, car cette situation a été assez difficile. Le point essentiel porte sur la réaction rapide de nos instances confédérales. Pendant la période d'absence de secrétaire général, une commission a été désignée afin d'aider et assister les membres du Bureau Confédéral, et ce, jusqu'au CCN qui s'est tenu les 21 et 22 novembre, où un nouveau secrétaire général a été élu.

Comité confédéral extraordinaire des 21 et 22 novembre 2018

Concernant la situation de notre Confédération, et pour faire suite à la démission en date du 17 octobre du secrétaire général sortant, liée à la constitution des fichiers fliquant et insultant les responsables d'UD et de FD et à sa gestion insupportable du personnel de la Confédération, des détachés et des confédéraux, et après que le bureau confédéral du 15 octobre et la CE confédérale du 17 octobre eurent pris rapidement leurs responsabilités, le CCN extraordinaire des 21 et 22 novembre 2018 a élu un nouveau secrétaire général, Yves Veyrier, qui avait d'ailleurs reçu le soutien de notre Fédération.

Une page s'est tournée après cette triste affaire et le déballage d'informations diverses avec des documents internes qui ont été fournis à la presse pour, et nous n'en avons pas été dupes, régler des comptes. Nous avons condamné ces agissements et diffusions qui ont déstabilisé et nuisent à notre organisation syndicale en donnant une triste image de FO, et par conséquent du syndicalisme.

Notre Confédération s'est vite remise en ordre de marche pour remplir son rôle et répondre aux différents dossiers d'actualité. L'expression et l'image de FO devaient rapidement être rétablies, et ce afin de défendre les intérêts des salariés, retraités et chômeurs que nous représentons. Nous constatons que c'est le cas avec les prises de position d'Yves Veyrier, que nous remercions pour son engagement et son aide au quotidien.

Un point complémentaire concernant notre Confédération, et notamment la situation financière. Désormais, les comptes sont arrêtés par la CE Confédérale et approuvés par le CCN. Mes cher-e-s camarades, et contrairement à ce qu'avait laissé entendre M. Pavageau, notre Confédération a un solde positif qui est loin de la fameuse faillite. Il est vrai qu'il n'était pas à un mensonge près !

Mes cher-e-s camarades, lorsque notre Confédération était en danger, et malgré les différentes tendances internes, nous avons toutes et tous su démontrer qu'il ne fallait pas diverger sur ce point. Un grand merci à Yves Veyrier, aux Unions Départementales et aux Fédérations, ainsi qu'à Hubert Raguin, avec qui, à notre insu, nous avons fait parfois la une des journaux sans avoir rien demandé ! Nous avons démontré que, quand notre organisation syndicale était en danger, nous ne nous résignons pas et nous ne divergions pas.

Depuis, plusieurs CE confédérales et CCN ont eu lieu, et lors du dernier CCN des 23 et 24 septembre, nous avons noté de la part des intervenants un soutien au secrétaire général de notre confédération, Yves Veyrier, que nous remercions pour son engagement dans tous les dossiers d'actualité et pour son expression lors de ses passages dans de très nombreux médias ; et un grand merci à lui pour avoir remis notre maison FO en ordre de bataille pour se rassembler et affronter cette crise inédite.

La Fédération FO Métaux

L'activité fédérale aura été très intense, en fonction de l'actualité et de l'implication de toute l'équipe fédérale, tant dans le fonctionnement de la Fédération que lors des différentes assemblées générales de nos différentes structures. Avec un soutien fort aux syndicats et sections syndicales qui ont eu des difficultés dans les entreprises et un besoin d'aide supplémentaire avec la mise en place des CSE.

Les formations syndicales se sont développées et adaptées avec les différents changements législatifs et l'activité des USM aura été également importante. Merci à Jean-Yves Sabot, en charge de ce dossier à la Fédération, à Flavien Bilquez, qui a renforcé l'équipe fédérale, à Serge Ramos pour l'APSAC, et un grand merci à l'équipe des formateurs fédéraux. Un rappel important : la Formation syndicale reste un outil prioritaire pour notre développement.

Nous avons aussi tenu, comme il est de tradition, nos différentes conférences de secteurs -et non plus de branches, au regard de l'évolution législative de la restructuration des branches : les 9 et 10 octobre 2018 à Chalon-sur-Saône (71) : électrique, électronique, nucléaire et secteurs rattachés ; les 4 et 5 juin 2019 à Paris (75) : sidérurgie, forges, fonderies, transformation des métaux ferreux et non ferreux ; les 4 et 5 septembre 2019 à Saint-Saulve (59) : l'automobile, constructeurs auto, bus, camions, équipementiers et services automobiles ; les 12 et 13 septembre 2019 à Rochefort (17) : l'aéronautique, spatiale et défense ; les 9 et 10 octobre 2019 à Colmar (68) : la mécanique, construction métallique, optique et secteurs associés.

Un grand merci aux équipes locales de ces différents départements pour l'aide qu'elles ont apportée à l'organisation de ces conférences sectorielles et aux délégués pour leur présence, soit plus de 800 délégués pour ces 5 conférences. Ce sont des moments importants entre deux congrès pour ces échanges, notamment avec les fédéraux. Nous tenons à remercier les participants à ces conférences qui enrichissent nos débats et orientations. À chaque conférence, vous avez remercié les secrétaires fédéraux en charge des secteurs concernés pour leur travail et leur engagement, le service juridique et votre serviteur. À notre tour, au nom de nos instances fédérales, de vous remercier pour votre présence et votre engagement à nos côtés, cela prouve l'unité de notre belle et grande Fédération.

Les sujets liés à la Santé, sécurité, conditions et qualité de vie au travail ; au Handicap et maintien dans



l'emploi ; à l'Égalité professionnelle femmes/hommes et aux cadres font également partie de nos priorités et de nos actions syndicales. Sur ces sujets, nous tenons à remercier les secrétaires fédéraux en charge de ces dossiers à la Fédération, et dans l'ordre des sujets que nous venons d'évoquer : Lionel Bellotti et Géraldine Nivon, Nathalie Capart et Isabelle Cadillon-Sicre, Laurent Smolnik, Bruno Reynes et Julien Le Pape pour toutes les publications et les actions qui ont été réalisées. Avec tous ces outils et pour être complet, merci également aux délégués des entreprises qui se sont investis au niveau fédéral, en accord avec leur secrétaire de syndicat, dans les groupes de travail sur le handicap, l'égalité professionnelle et les cadres.

Vous avez eu aussi dans vos sacoches, le guide handicap de la Fédération. Nous remercions plus spécifiquement Pierre et Carole Bridel sans oublier Jean-Paul Delahaie et Lionel Bellotti. Sans eux, réaliser ce guide n'aurait pas été possible.

Service juridique de la Fédération

Pour aider nos syndicats et sections syndicales, plusieurs circulaires FLASH -INFO ont été réalisées.

Pour répondre aux attentes et sollicitations de nos syndicats et sections syndicales, nous avons renforcé ce service en embauchant deux juristes supplémentaires, à savoir Apolline et Sébastien, sous la responsabilité de Valentin Rodriguez, Secrétaire fédéral depuis le 1^{er} juin, en lien direct en tant qu'assistant avec votre serviteur jusqu'à ce congrès. Un grand merci à eux trois pour l'aide précieuse apportée à nos structures.

Communication fédérale

En plus des nombreuses communications que nos équipes reçoivent par le biais des circulaires, de la Voix du métallurgiste et du journal FO Métaux, il a été décidé, depuis le mois de février 2019, d'amplifier la communication du secrétariat général sur les réseaux sociaux via Facebook et Twitter. Nous vous invitons fortement à retwitter les messages.

Nous avons renforcé et amélioré notre site Internet, qui demeure un outil complet pour nos structures et adhérents. Un petit film, que vous pourrez visionner à l'issue de ce rapport, a été réalisé afin de vous aider à utiliser notre nouveau site, qui sera

officiellement lancé ce jour. Les grandes nouveautés sont le moteur de recherche bien plus simple et la possibilité de réaliser un tract en ligne. Nous recommandons à nos équipes de consulter régulièrement notre site Internet afin de se tenir informés de l'actualité fédérale, mais également de bénéficier des informations mises à leur disposition. Les codes d'accès au site sont indiqués sur l'en-tête des circulaires fédérales.

Pour revenir sur les circulaires fédérales, plus de 144 ont été rédigées pour ce mandat, soit, en décomptant la période des congés, une moyenne mensuelle de 3 circulaires.

À titre indicatif, lors du précédent congrès, 77 circulaires avaient été rédigées. Cela démontre que l'actualité de ce mandat a été très riche, y compris en termes d'information fédérale.

Les instances fédérales

Mes cher-e-s camarades, comme vous le savez, à chaque congrès, de nouvelles instances fédérales sont élues, à savoir : la commission administrative fédérale, la commission de contrôle et la commission des conflits. Ces commissions se sont régulièrement réunies, hormis la commission des conflits, et c'est tant mieux. Nous remercions l'ensemble des membres de ces trois commissions pour leur engagement.

La commission administrative s'est réunie de nombreuses fois et a été parfois sollicitée dans l'urgence afin de donner son avis sur des sujets d'actualité. En plus des réunions, les membres de cette commission ont reçu de nombreux mails.

Le rapport introductif

La commission de contrôle a fait un excellent travail. Son rapporteur, Jean-Paul Roman, s'est adressé chaque année aux membres de la CAF avant l'intervention des commissaires aux comptes. Un grand merci aux sortantes et sortants de ces trois commissions pour leur investissement.

Matériel syndical de propagande

Nous avons renouvelé notre matériel de propagande. Il est gratuit pour une première commande pour les nouvelles créations, et payant à prix coûtant pour nos syndicats et sections syndicales. Les USM ont la possibilité d'être dotées d'un stock afin d'aider nos structures et au développement de la Fédération. Avec un prestataire, nous sommes en train d'étudier la possibilité de créer une boutique en ligne afin de mieux gérer les commandes et de simplifier les démarches pour nos structures. Nous avons un autre objectif pour cette boutique en ligne, même si nous savons que cela va être difficile, c'est le « Fabriqué en France », quitte à revoir notre matériel de propagande actuel comme nous l'avons fait pour le gel, les stylos, etc.

Évolution du placement du matériel depuis 2010

Une précision : contrairement aux congrès fédéraux précédents, nous sommes repartis sur une nouvelle base avec comme référence non plus l'année 2000, mais l'année 2010. Le tableau en page 58 du rapport d'activité démontre que notre progression est constante, avec un léger ralentissement en 2017 et 2018 tout en restant, en comparaison à l'année 2010, à un bon niveau de placement du matériel. Ce bon niveau de placement, vous pourrez le constater demain lors de la présentation du rapport de trésorerie avec l'augmentation de rentrée des cotisations.

Cependant, nous devons rester prudents sur les années 2020/2021 car nous ne pouvons pas encore mesurer toutes les conséquences liées à la crise sanitaire et les risques de suppressions d'emplois. Dans la continuité de notre développement fédéral, et pour ne pas être trop long, Jean-Yves Sabot, lors de sa présentation du rapport de trésorerie prévue jeudi après-midi pour les 4 années écoulées, insistera sur les moyens financiers que nous avons mis en œuvre sur la formation syndicale, le renforcement des équipes dans les territoires -avec des conventions de détachement prises en charge par la Fédération- et les aides aux structures pour un total d'environ 3,4 millions d'euros.

Les élections professionnelles

C'est un enjeu majeur car les résultats des élections professionnelles comptent pour la représentativité de FO, à la fois dans les entreprises, la branche et pour notre Confédération. Pour FO Métaux, en fonction des résultats que nous recevons à la Fédération, nous sommes à la fin de l'année 2019 à 34,4 % de représentativité. Toutefois, ce chiffre, à la fin du cycle électoral et à la publication des arrêtés de représentativité, diminue étant donné que nous avons moins d'implantations. À titre indicatif, sur le premier cycle (2009/2012), nous obtenons 27,09 % pour une représentativité de 18,09 %, et pour le second cycle (2013/2016), nous obtenons 30,39 % pour une représentativité de 19,21 %.

Un rappel important : la loi de 2008 sur la représentativité avait prévu une mesure d'audience tous les 4 ans, comme par exemple pour le cycle en cours (2017/2020). Mais la mise en place obligatoire des CSE en 2018 et 2019, imposée par la loi, fait que le calendrier électoral est bousculé et la représentativité se mesurera non plus sur un cycle régulier de 4 ans, mais principalement sur 2 ans. Sauf pour les entreprises qui avaient l'obligation de mettre en place les CSE avant la fin de l'année 2019 et ne l'ont pas fait.

La Fédération rappelle l'importance de lui faire parvenir les PV CERFA. À chaque élection, nous adressons un courrier de remerciements et de félicitations à nos syndicats et sections syndicales et un deuxième à l'entreprise et au secrétaire de la structure si nous constatons des anomalies pour les faire corriger pour la prise en compte de notre représentativité. Nous tenons, à l'occasion de ce rapport, à féliciter toutes les équipes des syndicats et sections syndicales pour les bons résultats électoraux qu'elles enregistrent. C'est une récompense pour le travail effectué et le résultat concret de ce qu'elles apportent en termes de garanties pour les salariés. De plus, un grand bravo, car ces résultats électoraux nous permettent d'être la première organisation syndicale dans certains groupes et certaines entreprises.

Après ces félicitations, mes cher-e-s camarades nous nous devons de continuer à nous mobiliser pour les élections TPE qui vont se dérouler du 25 janvier au 7 février 2021. Ces élections demeurent importantes car elles comptent pour notre représentativité. En ce sens, nous avons mené plusieurs actions aux niveaux fédéral, confédéral et inter-fédéral avec une plateforme commune à l'initiative de la FGTA avec la Métallurgie, la Pharmacie et, dernièrement, avec la FEC et l'appui de la Confédération.

Représentativité et développement

Pour la deuxième fois, dans le cadre de la réforme de la représentativité syndicale issue de la loi du 20 août 2008, l'audience des organisations syndicales a été mesurée au niveau national et interprofessionnel ainsi qu'au niveau des branches professionnelles. À l'occasion de cette mesure qui intervient tous les quatre ans, plus de 5,6 millions de salariés se sont exprimés. Le 31 mars 2017 ont été communiqués au Haut Conseil de la Représentativité les résultats d'audience des organisations syndicales au niveau confédéral et à celui des branches. Au niveau confédéral, FO confirme sa troisième place avec 15,59 % des voix en brut et 17,93 % en poids relatif (poids dans la négociation, sans prendre en compte les syndicats ayant fait moins de 8 %). La CGT a perdu sa première place au profit de la CFDT.

Au niveau de la Fédération, notre représentativité nationale a augmenté. Nous avons obtenu chez les non-cadres 19,21 % contre 18,09 % en 2013

Le rapport introductif

(+ 1,12 point), et nous nous situons à la 3^{ème} place. Pour les cadres, nous avons également progressé, mais il faut relativiser ce résultat trop juste, à savoir 8,84 % contre 8,76 % en 2013, soit +0,08 point) : nous nous situons là aussi à la 3^{ème} place, devant la CGT !

Pour la représentativité au niveau des territoires et de nos 76 conventions collectives, nous sommes premiers dans 5 conventions territoriales (5 en 2013), et deuxièmes dans 15 (11 en 2013 : +4). Nous progressons dans 44 conventions sur 76 et sommes représentatifs dans 72. Nous ne sommes pas représentatifs dans 4 conventions collectives territoriales (Gard et Lozère, Jura, Meurthe-et-Moselle, Pyrénées-Atlantiques). Nous pouvons regagner notre représentativité dans certains territoires car des actions ont été engagées en ce sens pour le troisième cycle à venir.

Si l'on prend en compte les résultats des ingénieurs et cadres ainsi que ceux des non-cadres (19,21 %), nous avons réalisé 16,17 % contre 15,57 % en 2013 (+ 0,6 point). Pour les branches rattachées à la Fédération, nous avons également obtenu de bons résultats (Froid : 25,95 % ; Machinisme : 14,02 % ; Bijouterie : 12,32 % ; Services Automobile : 23,36 % ; Sidérurgie : 12,65 % ; Experts auto : 28,51 % ; Récupération : 19,7 %).

La Fédération enregistre deux fortes progressions : dans les branches des Services de l'automobile, + 4,38 points ; et des Experts auto, + 13 points.

Tous ces résultats sont bons. Ils reflètent le travail de toutes les équipes. Nous les remercions et les félicitons. Cependant, il faut savoir, pour ce deuxième cycle, que là où nous sommes implantés, nous réalisons 30,39 % des suffrages, contre 27,09 % lors du cycle précédent (+3,3 points), et sommes la première organisation syndicale ! Nous ne retrouvons pas ces bons résultats au global dans la représentativité de la Fédération pour les non-cadres, qui est de 19,21 % ; comparés aux 30,39 %, nous avons une différence de 11,18 points du fait du nombre d'implantations plus faible que les deux premières organisations syndicales.

Le nouveau score du deuxième cycle (2013-2016) démontre l'efficacité du travail effectué et valide les orientations de développement de nos instances fédérales, à savoir : poursuivre l'augmentation de notre nombre d'implantations et la nécessité absolue de nous développer, en plus des 1^{er} et 2^{ème} collèges, dans le 3^{ème} collège, une priorité qui reste incontournable pour nos futurs résultats électoraux et la représentativité nationale. Pour rappel, et concernant la représentativité des fédérations de la métallurgie, au niveau national, FO, la CFE-CGC, la CFDT et CGT sont représentatives ; la CFTC ne l'est plus et ne participe plus aux négociations nationales.

Représentativité fédérale dans la métallurgie : mesure d'audience en date du 19 septembre 2018

Grâce à nos démarches, tant auprès de l'UIMM que de la DGT, et après notre action syndicale dans l'optique de ne rien lâcher face au changement et aux règles de calcul, cette modification de nouvelle mesure d'audience a replacé notre organisation syndicale à la place qui est la sienne chez les non-cadres, à savoir, selon les conventions collectives, soit à la 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} place. De ce fait, nous avons arrêté notre recours juridique.

Mes cher-e-s camarades, pour le troisième cycle, et vu le changement des règles de la DGT à chaque cycle, nous sommes convaincus que la prochaine audience se fera, comme pour l'UIMM, lors du deuxième cycle, avec une représentativité nationale et non plus avec le cumul des résultats des 76 conventions collectives territoriales, de la sidérurgie et des ingénieurs et cadres.

De plus, la restructuration des branches en cours et le rapport Romain appuient notre analyse, avec la disparition des IDCC de nos conventions collectives territoriales, ce qui ne veut pas dire la disparition des garanties conventionnelles concernées. Pour conclure sur la représentativité et les élections professionnelles, un rappel important et incontournable : FO doit rester un syndicat de terrain qui met en avant le syndicalisme d'adhésion, c'est ce qui fait notre Force et nous renforce lors des élections professionnelles et nous assure une meilleure représentativité.

Les Implantations

Le nombre d'implantations est important pour la vitalité de notre développement ; il varie chaque année avec un turn-over du nombre de créations, de disparitions ou mises en veille d'implantations du fait des difficultés économiques ou syndicales. En fonction des années, nous remarquons, malgré la baisse du nombre d'entreprises de la métallurgie, une augmentation de notre nombre d'implantations. Dans le nombre total de ces implantations, nous en avons en « inactif » du fait de départs des délégués des entreprises qui n'ont pas, à tort, prévu la relève dans leurs syndicats. Elles sont parfois réactivées du fait de l'arrivée de nouveaux délégués.

Au regard des années 2016, 2017, 2018, et 2019, nous enregistrons finalement un solde positif de 131 nouvelles créations (8 %). À la fin de l'année 2019, nous comptons 1 773 Implantations et nous sommes persuadés que nous en avons plus, car nous ne connaissons pas toutes les sections syndicales et elles ne sont pas toutes déclarées à la Fédération, ce qui est dommageable pour ces structures qui ne reçoivent pas, de ce fait et à tort, les informations fédérales.

Développer les implantations : une priorité continue et une nécessité absolue

Mes cher-e-s camarades, des actions en faveur de nouvelles créations d'implantations ont été menées en commun avec la Fédération, les instances fédérales, les UD, les USM. Nous avons d'ailleurs fêté le 5 novembre 2019 les 20 ans de ces structures créées en 1999. Les DSC et les coordinateurs ont également un rôle important dans le développement. En ce sens, nous avons organisé régulièrement des réunions communes pour agir collectivement avec les USM, les DSC, les syndicats et les coordinateurs afin d'augmenter les implantations et d'amplifier notre communication envers nos syndicats.

Le rapport introductif

Dans le cadre de la nouvelle répartition fédérale et des nouvelles régions, nous avons organisé 12 réunions régionales avec : le secrétaire général, le trésorier, le secrétaire fédéral en charge de la coordination nationale des USM, le secrétaire fédéral en charge de la région, le délégué fédéral en charge du secteur juridique, un formateur et les membres de la CA Fédérale concernés par les régions afin d'amplifier en priorité les implantations.

Lors de ces réunions, nous avons abordé : le fonctionnement et le suivi des USM ; les outils à mettre en place ; la mise en place d'une formation cadres ; les CPREFP et les nouvelles régions ; les comités de jury ; les commissions de validation des accords ; les barèmes de salaires ; la négociation en cours sur le dispositif conventionnel de la métallurgie ; la représentativité et son incidence avec la restructuration des branches.

Mes cher-e-s camarades, nous arrivons à la fin de ce rapport introductif. Pour conclure, la Fédération FO de la Métallurgie continue de se développer. Nous remercions les nouveaux adhérents et nous leur souhaitons encore la bienvenue dans la seule organisation syndicale libre et indépendante qui continuera, malgré une actualité sociale très intense et des tentatives de remise en cause, de renforcer la pratique contractuelle et conventionnelle et d'accroître notre influence afin d'aborder encore plus sereinement ces prochaines années.

Comme il est de tradition, nous voulons également remercier et saluer le travail essentiel accompli par toutes nos structures, dont : les secrétaires des syndicats, des sections syndicales, les USM, les responsables départementaux, les trésoriers, les membres des bureaux, les délégué(e)s des CSE et les délégué(e)s CSSCT, les délégué(e)s syndicaux, les délégué(e)s syndicaux centraux, les délégués syndicaux spécifiques, les coordinateurs, les membres des comités de groupes et des comités européens, les administrateurs, les différents représentants désignés, les formateurs de la Fédération, les adhérents, l'ensemble du personnel administratif de la Fédération et notre journaliste Mathieu Jonquères.

En fonction de l'actualité de ces quatre dernières années, le bilan du rapport d'activité est très conséquent et peut-être trop long. C'est la raison pour laquelle nous avons tenu à réduire ce rapport oral. Dans tous les cas, ce bilan au regard du contenu de ce rapport est plutôt « positif », mais ce sera à vous d'en juger. Ce bilan, ce n'est pas celui du secrétaire général de la Fédération car il ne faut jamais tirer la couverture vers soi, sauf peut-être quand il fait froid, ni s'attribuer la gloire à soi-même ; il ne faut pas non plus trop dire « je, j'ai, moi ».

Mes chers camarades, dans la vie, il faut savoir rester humble car « seuls » nous ne sommes rien. En revanche, le travail collectif, celui d'une équipe comme celle de votre Fédération, permet d'obtenir le résultat positif qui a été réalisé tout au long de ce mandat.

Comme dans toute équipe, il faut certes une locomotive, mais ce bilan gagnant, c'est celui de l'équipe fédérale, de ses instances fédérales et celui des militantes et militants de nos équipes dans les entreprises, et ce grâce au travail commun que nous avons tous mené ensemble à partir de nos actions, revendications et résultats. D'ailleurs, certains de nos camarades dans l'interprofessionnel devraient s'en inspirer au lieu de par-

ler en leur seul nom et de ne pas consulter les syndicats.

Mes cher-e-s camarades, nous sommes fiers de vous et du travail que vous réalisez. Pour terminer, notre rapport ne serait pas complet si nous ne mettions pas en valeur, et c'est encore plus vrai aujourd'hui, celles et ceux qui font notre force de tous les jours sur le terrain : - Les collecteurs qui, par leur travail et leur militantisme, apportent la nécessaire indépendance financière à notre organisation. Ils nous permettent de rester libres et indépendants, et de ne pas se faire imposer la loi de ceux qui voudraient pouvoir nous diriger et décider à notre place.

En attendant vos interventions, nous vous souhaitons bon courage dans vos actions syndicales à venir qui, dans ce contexte de crise sanitaire, économique, industrielle et sociale, ne vont pas être simples à gérer. Mais vous le savez, vous pourrez compter sur l'équipe fédérale qui sera élue à l'issue de ce Congrès.

Une bise virtuelle à toutes et tous, et VIVE FO METAUX !



Sécurité et santé du salarié : quelle obligation pour l'employeur ?

En modifiant la définition de la faute inexcusable, le juge a élargi les possibilités d'engager la responsabilité de l'employeur et d'améliorer l'indemnisation pour le salarié.

Qu'est-ce qu'une faute inexcusable ?

À la base de la faute inexcusable, il y a un manquement à l'obligation de sécurité de résultat qui pèse sur l'employeur. (Cass. soc., 28 février 2002, n° 99-17.201).

Preuve de la faute

Il n'y a pas de faute inexcusable si l'employeur ne pouvait avoir conscience du danger auquel était exposé le salarié ou s'il avait pris les mesures nécessaires pour préserver la santé de son salarié. Dit autrement, la faute inexcusable ne se présume pas et si le salarié veut s'en prévaloir pour améliorer son indemnisation, il devra apporter la preuve de la faute de l'employeur. Il n'y a donc pas renversement de la charge de la preuve (en ce sens, Cass. 2^e civ., 8 juillet 2004).

L'existence d'une alerte météorologique ne suffit pas pour rapporter cette preuve. Une salariée avait glissé sur une plaque de verglas sur le parking et, pour soutenir que l'employeur aurait dû avoir conscience du danger, elle faisait état d'une alerte neige verglas diffusée dans la nuit.

Il s'agit bien d'un accident du travail (le parking étant assimilé à l'enceinte de travail) mais la faute inexcusable n'a pas été retenue. Il ne s'agissait pas d'une alerte de vigilance absolue (Cass. 2^e civ., 25 janvier 2018 n° 16-26.384).

La faute inexcusable est toutefois présumée dans plusieurs cas :

► Lorsqu'un salarié en contrat à durée déterminée ou intérimaire affecté à un poste présentant des risques particuliers pour sa santé ou sa sécurité, ou un stagiaire en entreprise, n'a pas reçu la formation à la sécurité renforcée prévue par le Code du travail (Cass. 2^e civ., 11 octobre 2018 n° 17-23.694 ; Cass. crim., 19 février 2019 n° 18-80.942 et 19 février 2019 n° 18-81.589).

Cette présomption ne peut être renversée que si l'employeur prouve qu'il a dispensé au salarié la formation renforcée à la sécurité. Par exemple, la présomption ne s'applique pas si le salarié est expérimenté, a reçu une formation adaptée et était accompagné par l'employeur pour des essais ;

► Lorsque le salarié est victime d'un accident ou d'une maladie alors que lui-même, ou un membre du CSE (comité social et économique se substituant au comité d'entreprise) avait signalé à l'employeur le risque qui s'est matérialisé dans le cadre du droit d'alerte. Dans ce cas, la présomption ne peut pas être renversée.

Exemples d'obligations en matière de santé et Droit du travail : risques psychosociaux

Pour s'exonérer de sa responsabilité, l'employeur doit apporter la preuve qu'il a pris les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé

physique et mentale des travailleurs (Cass. soc. 25 novembre 2015, n° 14-24.444). En l'espèce, une salariée invoquait un stress post-traumatique, à la suite des attentats du 11 septembre 2001. Les juges ont écarté la responsabilité de l'employeur, après avoir relevé les dispositifs mis en place pour le suivi des salariés (accueil au retour de New York, consultations psychiatriques, régularité des visites auprès du médecin du travail, laps de temps important écoulé entre l'attentat et le syndrome anxio-dépressif).

Concernant le harcèlement, le fait que l'employeur ait pris toutes les mesures immédiates propres à faire cesser le harcèlement moral -ou sexuel- et qu'il ait fait cesser effectivement les agissements est nécessaire mais ne suffit pas pour considérer qu'il n'y a pas manquement. Il faut que l'employeur ait pris toutes les mesures de prévention (visées aux articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du Code du travail) et notamment qu'il ait mis en oeuvre des actions d'information et de formation propres à prévenir la survenance de faits de harcèlement moral. Introduire dans le règlement intérieur une procédure d'alerte n'a pas été considéré comme suffisant (Cass. soc., 1^{er} juin 2016 n° 14-19.702).

Pour plus d'informations, contactez-nous : relation.partenaire@groupe-vyv.fr



GRUPE
vyv

Entrepreneur du
mieux-vivre

Interventions des délégués

« Être forts face à la crise »



**Bertrand Bellenger,
DSC Valeo**

« Implantés sur 14 sites en France, soit la moitié des usines du groupe, nous sommes la troisième force syndicale chez Valeo, en forte progression. La crise sanitaire a donné un coup

d'arrêt à la production sur certains sites et en a ralenti d'autres. Certains ayant l'essentiel de leur production destinée à l'export, il a fallu travailler pour expédier les pièces et éviter des pénalités. Il en a découlé un énorme travail au plan sanitaire pour nous. S'est ensuivi une difficile négociation pour sauvegarder l'emploi et les sites. Nous venons de signer un accord excluant tout PSE en France pour 24 mois et avec des engagements de production en France. Certes il y aura des efforts à faire, mais nous avons obtenu des contreparties et des garanties. L'ensemble de nos équipes s'est prononcé sur la signature. Notre diversité d'opinion et notre liberté de parole font notre force ! »



**Jean-Marc Moreau,
Derichbourg Atis
Aéronautique**

« Face à une crise sanitaire et économique catastrophique pour l'aéronautique, nous avons cherché des solutions pour éviter aux salariés d'en payer le prix.

Car c'est bien ce qui a failli se passer, quand nous

avons pris connaissance le 6 mai dernier, d'un PSE de 700 postes. Il n'y avait pas de solution miracle, et le choix d'un accord de performance collective était le moins mauvais choix. Malgré les critiques, nous n'avons rien lâché et avons obtenu qu'il n'y ait aucun licenciement économique jusqu'en juin 2022. Les concessions ont été minimales, surtout comparées au nombre d'emplois que nous avons sauvés. Nous assumons nos choix autant que nos responsabilités, contrairement à ceux qui critiquent mais n'ont rien fait ou rien proposé. Ce qui a été concédé, notamment en termes de salaire, sera récupéré au redémarrage de l'activité, qui a été rendu possible par notre travail. Derrière ce sauvetage de 700 emplois, il y a le travail de toute notre organisation, qui a fait une belle démonstration de sa force collective. »



**Julien Gréau,
coordinateur Safran**

« L'intégration de Zodiac au groupe Safran s'est traduit par un important travail de négociation, en particulier sur le dialogue social, qui a fait l'objet d'un accord et a permis la mise en place

d'un mandat de coordinateur, particulièrement utile pour aller à la rencontre des équipes FO et des salariés. Ces rencontres sont indispensables pour nous renforcer, aider au développement et créer des réseaux. Nous avons également négocié sur la participation, ce qui a montré la solidarité dans le groupe par la mutualisation et avec un salaire plancher, ce qui représente un gain de

Plus d'une cinquantaine de délégués se sont succédé à la tribune pour rendre compte des actions menées au cours de ce mandat, et plus particulièrement depuis le début de la crise sanitaire et économique qui a largement mobilisé les équipes syndicales. Face à une situation plus qu'incertaine, nombre d'interventions ont dénoncé la tentation de certaines entreprises de profiter de la situation pour restructurer et augmenter les profits et se sont interrogés sur les contreparties aux aides publiques, notamment en termes d'emplois et de maintien des sites. Ils ont été unanimes à saluer les interventions de notre Fédération durant cette période et l'efficacité des dispositifs qu'elle a contribué à instaurer, notamment l'APLD / ARME.



Les interventions des métallos

pouvoir d'achat considérable pour les salariés de Zodiac. Nous sommes également parvenus à harmoniser le plan d'épargne bis et au niveau de la prévoyance, nous visons un bon niveau avec un volet « gros risque » pour couvrir les incapacités de travail et l'invalidité/décès. Enfin, l'accord senior qui va entrer en vigueur en 2021 permettra d'abaisser l'âge de départ et d'offrir des formations pour mieux préparer la retraite. »



Patrice Pauly, Métaux de Toulouse

« Avec 85 sections et plusieurs milliers d'adhérents, nous sommes la première organisation syndicale du département. Ce poids, nous en avons bien besoin face à la crise qui frappe nos secteurs, en particulier l'automobile et l'aéronautique. Nous avons plus d'une quarantaine de PSE en négociation sur notre territoire et derrière, ce sont des milliers de familles qui ont peur et qui souffrent. Quand la négociation ne fonctionne pas et que la Covid-19 est clairement un prétexte, n'ayons pas peur d'aller à

l'épreuve de force. Exigeons la transparence de la part des directions, car il est inacceptable que trop d'entreprises licencient puis réclament ensuite des aides de l'Etat. Il faut arrêter de brader l'industrie et ses savoir-faire et mettre en place une vraie politique industrielle. Notre Fédération a fait des propositions claires en ce sens. Pour être plus écoutés, nous devons être plus forts et donc accentuer notre développement. »



Philippe Penin, Métaux des Yvelines

« Nous dénombrons trop de négociations sur l'APLD ou des APC, avec bien souvent du chantage à l'emploi, alors que la situation financière des entreprises ne l'exige pas toujours. Au lieu de piocher dans leur trésorerie, c'est là l'opportunité de récupérer dans les poches des salariés ce qu'ils ont économisé pendant le confinement, puisque ces aides sont financées sur fonds publics. Quant aux 100 milliards du plan de relance, ils doivent avoir des contreparties et ne pas devenir un prétexte pour s'en

prendre une nouvelle fois à notre modèle social. Cet argent doit servir à préserver l'emploi et l'industrie, pas à restaurer la marge des entreprises. Notre Fédération cherche des solutions et fait des propositions judicieuses, comme celle d'une embauche pour deux départs, mais il faut se garder de tout accepter. Malgré un excellent travail de terrain, le rapport de forces reste inégal et il faut plus que jamais rester soudés et offrir des perspectives aux salariés et élargir notre action aux plans européen et mondial. »



Gérard Ciannarella, USM des Bouches-du-Rhône

« Avec 37 300 métallos répartis au sein de 1 600 entreprises, les Bouches-du-Rhône sont une terre d'industrie où nous sommes la première organisation syndicale.

Grâce au travail des militants, des sections et des syndicats, nous sommes présents partout et œuvrons au développement de notre organisation car c'est en pesant toujours plus que nous défendrons plus efficacement l'industrie et les emplois. L'USM est notre colonne vertébrale et continue de créer des implantations. Depuis le congrès de La Rochelle, près de 30 nouvelles sections ont vu le jour. Les prochaines élections TPE sont un enjeu majeur en termes de représentativité et si chaque militant fait voter un salarié de ces très petites entreprises, nous pouvons prendre plusieurs points. C'est l'affaire de tous. Nous avons des capacités, utilisons-les ! Nous avons démontré l'utilité et l'efficacité de notre syndicalisme pendant la crise sanitaire et après, alors ne relâchons pas notre effort. »



Catherine Massines, Thales Alenia Space, Cannes

« N°1 au sein de notre entreprise, nous entendons bien le rester. Avec la Covid-19, nous avons renforcé notre position d'interlocuteur incontournable dans la gestion de crise et comptons bien l'élargir à d'autres domaines. Nous avons su accompagner la reprise de l'activité sur les différents sites, mobilisant la CSSCT en tant qu'acteur majeur des

gestion de crise et comptons bien l'élargir à d'autres domaines. Nous avons su accompagner la reprise de l'activité sur les différents sites, mobilisant la CSSCT en tant qu'acteur majeur des



Les interventions des métallos

questions de santé et de sécurité, exerçant notre vigilance sur le télétravail, veillant sur l'ensemble des salariés, allant jusqu'à mettre en demeure la direction sur les objectifs parfois bien tardifs fixés durant cette période, dont il faudra tirer des enseignements. Une négociation a été menée sur la gestion active de l'emploi, qui a conduit à deux droits d'alerte, sur le budget R&D et sur le trop fort niveau de profitabilité exigée par Thalès, qui va conduire à 400 mobilités sur Cannes et Toulouse, en décalage avec nos besoins face au rebond du marché satellites. Alors que l'avenir est encourageant, nous ferons tout pour ne pas rater le coche. »



Frédéric Planche, DSC Airbus Defence & Space

« Dans les négociations en cours, le télétravail est un sujet incontournable et qu'il faut encadrer en restant lucide sur le fait que ce n'est pas la solution à tous nos problèmes du moment. Il y a de nombreux écueils à éviter et il faut garder à l'esprit la notion d'équité entre salariés, car tous ne peuvent pas prétendre au télétravail. Dans un autre domaine, il faut saluer le travail de notre Fédération sur l'évolution du Dispositif Conventionnel, que FO a sauvé à plusieurs reprises déjà grâce à son dynamisme. FO a également été en pointe pour proposer un certain nombre

d'outils visant à protéger l'emploi face à cette crise, notamment celui qui a été repris par l'Etat sous le nom d'ARME, mais aussi par des accords négociés en urgence au début du confinement pour le groupe Airbus par exemple. C'est ça aussi qui fait la fierté d'être FO et qui contribue grandement à développer notre organisation en séduisant de nouveaux salariés. Nous avons d'ailleurs progressé aux dernières élections et, malgré un PSE en cours, entendons continuer de le faire.



Olivier Pascot, DSC FPT Powertrain

« A l'occasion de ce congrès, le groupe de travail auto de la Fédération est fier de présenter son livre blanc sur la filière automobile, fruit d'une année d'efforts de ses membres, que la crise sanitaire n'a pas facilité. Il retrace les positions et analyses de notre organisation sur la situation de la filière automobile dans son ensemble, ses défis, ses enjeux. Nous l'avons organisé autour de sept thématiques clairement identifiées. Son ambition est avant tout de donner aux équipes syndicales de la filière automobile de la matière à

penser et à soutenir leurs revendications pour l'avenir, et nous savons tous qu'il y en aura. Cet ouvrage constituera aussi la base des travaux à venir du GTA. C'est à nous et à vous de l'utiliser afin que FO, en étant force de réflexion et de propositions, continue d'être une voix qui compte dans la filière automobile. »



Daniel Barberot, coordinateur Safran

« La crise sanitaire a entraîné beaucoup de négociations. Il a d'abord fallu gérer le confinement et la mise en place de protocoles pour pouvoir rouvrir les sites. Puis nous avons obtenu un accord de solidarité pour couvrir les pertes de salaires liées au chômage partiel. C'est ensuite un accord de transformation de l'activité qui nous a occupés. Résultat : il n'y aura aucun licenciement sec pendant 18 mois et un gel des dividendes pour 2020, avec de la modération salariale pour contrepartie. Grâce à FO, l'outil industriel et les compétences ont été préservés, ce qui permettra un redémarrage rapide quand l'activité reprendra. Les réalisations de la Fédération, notamment l'ARME, nous ont inspirés pour le dispositif d'APLD, qui ne devra pas être pour autant une occasion de délocaliser. Nous aurons même 700 embauches cette année. Une nouvelle fois, nous avons fait la différence et montré notre efficacité ! »



Christian Merot, Métaux d'Angers

« L'Etat et le patronat mettent à profit la crise. L'argent public coule à flots pour les entreprises, qui licencient et délocalisent, tandis que sont remis en cause le code du travail

et nos garanties collectives, et que sont adoptées des règles antidémocratiques pour restreindre le droit de se réunir, de manifester, bref, de se défendre. Accords de compétitivité et APC se multiplient, nuisant à l'emploi, aux salariés et à leur pouvoir d'achat. Nous devons revendiquer le maintien à 100% du salaire en cas de chômage partiel et refuser tout licenciement car il n'y a pas de raison que les salariés subissent du chantage à l'emploi pendant que les actionnaires touchent leurs dividendes. Dans les petites entreprises aussi, les salariés ont besoin de nous, et il faut trouver comment mieux les représenter et les défendre. Face à un plan de relance qui fait la part belle au profit au lieu de l'industrie, redonnons la priorité au salaire, seul véritable levier de relance économique. Le combat pour l'industrie doit se poursuivre et nécessite une stratégie de l'Etat. Pour peser sur ces sujets, poursuivons notre développement ! »



Jean-Sébastien Seigné, Airbus Opérations, Toulouse

« Depuis le début de la crise, notre activité a chuté de près de 40 %, avec un impact très lourd sur le long-courrier, conséquence de l'évolution du tourisme.

Plus de cinq décennies de croissance et tout est remis en cause... Sur Toulouse, 17 % des effectifs sont concernés et il faut tout notre courage, toute notre détermination, tout notre poids pour amortir le choc et éviter le pire. Heureusement, avec une représentativité de 54 %, nous ne sommes pas là pour faire de l'accompagnement et les salariés le savent. Grâce à la Fédération et tout ce qu'elle a obtenu, notamment l'ARME, nous avons pu négocier des mesures protégeant les salariés, qui ont de nombreuses attentes. Ne les décevons pas ! Dans ce contexte, rappelons que l'implantation de la chaîne de l'A321 sur Toulouse est plus que jamais nécessaire, et que nous nous battons pour qu'elle se concrétise. »

Les interventions des métallos



Karen Davy, Safran, Fougères

« Au fil des années et des reconversions, notre site, qui fête ses 50 ans, a fabriqué des décodeurs Canal+, des tableaux de bord automobile ou encore des téléphones portables. Aujourd'hui, nous sommes Safran Electronics & Defence et nos 800 salariés réalisent des cartes électroniques pour le secteur de la défense et des calculateurs. Le triplement de la population cadres ces dernières années n'a pas empêché FO de doubler son nombre d'adhérents et nous pesons aujourd'hui 30,6 % des voix, ce qui nous place en deuxième

position au plan syndical. Pendant la crise sanitaire, nous avons su nous positionner comme source d'informations fiable et incontournable, reconnu par les salariés et par la direction. Les formations fédérales ont constitué un atout précieux pour parvenir à ce résultat et nous entendons bien poursuivre dans cette direction. »



David Dijoux, coordinateur Safran

« Prestataire pour des entreprises comme Airbus ou Renault, Safran Engineering Services compte aujourd'hui 1 250 salariés sur ses différents sites, contre 1 800 en 2017. FO, qui pèse 28 %, y progresse régulièrement et a fort à faire pour défendre l'industrie et les salariés. La crise sanitaire a entraîné une baisse de notre chiffre d'affaires de 50 % et de près de 70 % de notre activité, en particulier sur Toulouse. La situation d'Airbus nous inquiète et la réinternalisation des charges nous pénalise. Espérons qu'elles restent en France ! Car pendant ce temps, on nous demande de réduire les effectifs de 450 salariés dans les années à venir. Heureusement qu'au niveau groupe, nous avons su négocier de bons accords qui permettent d'éviter un PSE jusqu'en 2022. Notre action et nos positions ont été remarquées et appréciées durant la crise sanitaire. Il faut en tirer des enseignements. »

« Prestataire pour des entreprises comme Airbus ou Renault, Safran Engineering Services compte aujourd'hui 1 250 salariés sur ses différents sites, contre 1 800 en 2017. FO, qui pèse 28 %, y progresse régulièrement et a fort à faire pour défendre l'industrie et les salariés. La crise sanitaire a entraîné une baisse de notre chiffre d'affaires de 50 % et de près de 70 % de notre activité, en particulier sur Toulouse. La situation d'Airbus nous inquiète et la réinternalisation des charges nous pénalise. Espérons qu'elles restent en France ! Car pendant ce temps, on nous demande de réduire les effectifs de 450 salariés dans les années à venir. Heureusement qu'au niveau groupe, nous avons su négocier de bons accords qui permettent d'éviter un PSE jusqu'en 2022. Notre action et nos positions ont été remarquées et appréciées durant la crise sanitaire. Il faut en tirer des enseignements. »



Vincent Jozwiak, DSC Alstom

« Depuis de trop nombreuses années, Alstom, ou ce qu'il en reste, c'est avant tout une histoire de découpe, de vente et de mecano industriel. Il y a deux ans, Siemens devait racheter nos activités transports. Aujourd'hui, nous sommes en plein rachat de Bombardier, prenant un gros risque, notamment financier, en s'accrochant à une décision prise avant la crise. Il n'y a aucune garantie sur l'emploi, pas de stratégie industrielle, des synergies pas vraiment rassurantes et la vente imposée de « bijoux de famille » comme le site de Reichshoffen. On nous parle beaucoup de relocalisations, mais pendant ce temps les délocalisations continuent. Nous aurons même pour futur actionnaire de référence un acteur canadien. Où est le patriotisme économique dans tout ceci ? Il faut dénoncer et combattre cette situation. »

« Depuis de trop nombreuses années, Alstom, ou ce qu'il en reste, c'est avant tout une histoire de découpe, de vente et de mecano industriel. Il y a deux ans, Siemens devait racheter nos activités transports. Aujourd'hui, nous sommes en plein rachat de Bombardier, prenant un gros risque, notamment financier, en s'accrochant à une décision prise avant la crise. Il n'y a aucune garantie sur l'emploi, pas de stratégie industrielle, des synergies pas vraiment rassurantes et la vente imposée de « bijoux de famille » comme le site de Reichshoffen. On nous parle beaucoup de relocalisations, mais pendant ce temps les délocalisations continuent. Nous aurons même pour futur actionnaire de référence un acteur canadien. Où est le patriotisme économique dans tout ceci ? Il faut dénoncer et combattre cette situation. »



Willy Duval, Métaux d'Angers

« Afin d'éviter les PSE chez Valeo, et au terme d'âpres mais riches discussions, nous avons signé un accord de compétitivité. Cependant, la crise a bon dos, les salariés sont les seuls à subir la pression dans les grands groupes, qui continuent à toucher de l'argent public via une multitude de dispositifs, et nous savons que les directions trouveront toujours de « bonnes raisons » d'imposer des restructurations dont ils ne paieront pas les conséquences. Les salariés français sont de plus en plus

mis en concurrence avec ceux des pays low-cost, y compris au sein du groupe, dans une spirale sans fin dont personne ne peut sortir gagnant. Au lieu d'investir et de préparer l'avenir, trop d'entreprises n'ont pour seule solution face à la crise que les licenciements. Face à cette situation inacceptable, nous devons renforcer la négociation collective, utiliser tout notre poids et les outils dont nous disposons, et poursuivre notre développement pour peser toujours plus si nous voulons arriver à défendre l'industrie et les salariés. »



Mariette Rih, DSC Renault

« Depuis notre dernier congrès, entre la mise en place des CSE, les gilets jaunes, le Covid et l'automobile qui doit se réinventer, nous avons dû faire face à de nombreux défis qui ont impacté les

salariés et l'emploi. Suite à la crise sanitaire, nous avons négocié chez Renault un accord sur le chômage partiel garantissant le maintien du salaire à 100 % pour tous les salariés. Le retour sur les sites a été très positif et FO a organisé un suivi exigeant des mesures d'hygiène et de sécurité. Dès février, nous avons interpellé la direction du groupe sur son plan, consécutif à des pertes historiques. Près de 4 600 suppressions de postes sont attendus, alors que les salariés ne sont en rien responsables de la situation. Face aux mutations de la filière auto, nous sommes force de proposition, appuyés par des équipes de terrain solides et déterminés, qui mettent à profit la formation fédérale pour monter en compétences au service des salariés. »



Isabelle Cadillon-Sicre, Métaux de Haute-Garonne

« L'égalité professionnelle ne doit pas être réa- lisée seulement entre les femmes et les hommes, mais aussi en fonction de l'âge, de la situation professionnelle et de

bien d'autres facteurs. C'est un sujet que nous portons notamment au niveau européen, via la CES, car elle se joue aussi entre les différents pays. La crise sanitaire, durant laquelle les « premiers de cordée » étaient surtout des femmes, a une nouvelle fois montré la pertinence de nos re-

Les interventions des métallos

vendications. La mise en place d'un index contraignant et public pour les entreprises, avec des objectifs à tenir sous peine d'amendes, est à mettre à notre crédit, et les entreprises où FO est présente s'en sortent mieux que la moyenne sur ce plan. Un important travail de suivi des accords et des indicateurs dans les entreprises est également en cours, mais tant reste à faire, notamment sur le handicap... La notion de harcèlement sera aussi au cœur de nos prochains travaux. »



Olivier Lefebvre, DSC PSA

« Après deux accords de compétitivité, 30 000 suppressions de postes et un million de voitures sorties des lignes en moins, la situation financière du groupe est meilleure. Sur le plan humain, c'est plus difficile. Nos modèles ont du succès et les salariés font de grosses cadences pour les fabriquer. Notre organisation, la première du groupe, négocie pour eux et obtient des résultats, notamment sur les conditions de travail. Mais l'avenir a de quoi inquiéter. Cassée par la crise, stigmatisée sur la pollution, l'automobile est à la peine et les pouvoirs publics ne sont plus à une contradiction près, entre la volonté de réduire les émissions de CO2 et la chasse au diesel qui en émet pourtant peu, ou encore sur les malus sur les SUV qui pourraient tuer l'auto en France ! Pour FO, il ne faut pas opposer industrie et environnement, au contraire. Plus que jamais, les salariés du secteur vont avoir besoin de nous, notamment les cadres, toujours plus nombreux. A nous d'aller les chercher. »



Sylvain Dolza, DSC Airbus Helicopters

« Le monde d'après a du plomb dans l'aile, entre les PSE, les accords de compétitivité et autres APC. Seul le dialogue social pourra apporter des réponses, mais si nos équipes sont motivées, n'oublions pas qu'il faut une volonté de négocier des deux côtés. Nous avons des atouts et une force incontestable et il faut les utiliser pour que la dépense publique se fasse au service de l'emploi, que les relocalisations deviennent une réalité et que la transparence autour des différents accords justifient notre signature, notamment sur les charges récupérées chez nous quand il est question de compétitivité. C'est largement grâce à FO que notre entreprise n'a pas connu d'arrêt pendant la

crise sanitaire, et notre application MyFO a été un vecteur d'informations et de contact plus qu'apprécié. Cela ne remplace cependant pas le terrain, où nous montrons toute notre force. Nous avons su anticiper les attaques contre le syndicalisme et nous adapter aux nouvelles réalités. Il faudra continuer et rester forts pour protéger nos équipes et les salariés. »



Dominique Delbouis, coordinateur Airbus group

« Grâce à notre accord de droit syndical, nous avons préservé nos capacités d'action chez Airbus, en tant que premier syndicat du groupe. Cela a d'ailleurs fait la différence, pendant la crise sanitaire et après. L'effondrement du trafic aérien nous a coûté 40 % de notre activité et c'est dans l'urgence mais avec fermeté que nous avons négocié et signé plusieurs accords pour préserver les emplois et les salaires. A présent, nous nous battons pied à pied sur le PSE avec comme ligne rouge « zéro licenciement ». Nous avons tenu bon et montré que le dialogue social était plus efficace que la lutte des classes. Le combat n'est pas terminé, car toute la filière est en danger. L'industrie, que nous continuerons de défendre, doit rester un pilier de notre économie. Pour ce faire, il nous faut notamment revendiquer des relocalisations d'activité, qui sont à notre portée. »



Les interventions des métallos



Stéphane Carré, coordinateur Mécachrome

« Nous sommes solidement implantés sur les quatre principaux sites français de notre entreprise de sous-traitance, dont le chiffre d'affaires repose aux trois-quarts sur l'aéronautique. Nous avons également créé une section syndicale dans la filiale Normatec. Premier syndicat du groupe, nous pesons 53 % depuis les dernières élections professionnelles et notre dynamique de développement reste forte. Le dialogue social est présent dans l'entreprise mais les changements en cours montrent qu'elle est malade et l'était bien

avant la Covid-19. PSE, APLD, accord de compétitivité : FO se démène pour limiter l'impact sur les salariés mais avec 398 postes menacés, c'est plus du tiers des effectifs qui est en danger, avec trois sites qui risquent de fermer. Notre fin d'année sera chargée, mais les salariés savent qu'ils peuvent compter sur nous pour les défendre. »



Jean-Jacques Leleu, USM de la Somme

« Nous sommes le premier syndicat du département en termes d'adhérents et sommes fiers d'incarner le syndicalisme réformiste. Pour cause de crise sanitaire, nous n'avons pas pu mener les négociations salariales pour la convention territoriale de la Somme. Sur celle du Vimeu, nous avons su rester la valeur de référence des territoires pour ce qui est de l'augmentation de la valeur du point, démontrant que FO était plus que jamais le syndicat de la fiche de paie. Notre USM est également très active en matière de développement syndical puisque nous continuons de créer de nouvelles implantations afin de renforcer le maillage de notre territoire, nous installant là où nous n'étions pas présents, revenant parfois là où nous ne l'étions plus. Attachés à la prime d'ancienneté, nous faisons confiance à notre Fédération pour la préserver dans les négociations sur le dispositif conventionnel de la métallurgie. »



Julien Le Pape, coordinateur Safran

« Depuis le congrès de La Rochelle, le groupe cadres a beaucoup œuvré au développement dans le troisième collège, avec notamment l'initiative « FO for You ! » et ses évolutions, ou encore nos newsletters ou Twitter. Ces efforts doivent rester une priorité pour les années à venir et nous devons aider les équipes syndicales à s'emparer de ces outils, notamment via la formation syndicale de la Fédération, dont la qualité n'est plus à démontrer. C'est aussi par nos actions et réflexions de haut niveau, entre autres sur la conciliation entre industrie et environnement, que nous accroîtrons notre force d'attraction. Il faudra aussi continuer de combattre la logique financière qui, en ne favorisant que les actionnaires, fragilise les salariés et l'industrie. La crise a montré la fragilité de notre système mais aussi l'efficacité des amortisseurs de la protection sociale, que nous devons protéger et pérenniser. »



Dany Devaux, coordinateur Stelia Aérospace

« Nous ne pouvons pas accepter que les métallos FO de Dericbourg soient traités de tous les noms pour avoir signé un APC qui a permis de sauver 700 emplois, car il vaut mieux avoir des salariés qui râlent parce qu'ils perdent provisoirement des acquis plutôt que parce qu'ils perdent leur emploi. Dans ce dossier, FO a pris ses responsabilités là où les autres n'ont pris que des postures. Malgré nos combats contre la loi Travail ou les ordonnances Macron, la récente crise a bien montré que les directions avaient à présent toute une pano-

plie d'artifices à leur disposition pour licencier à leur guise. Dans l'aéronautique, cela a été un choc et les générations à venir risquent bien d'avoir elles aussi à en régler une partie. Car, alors que les caisses publiques étaient censées être vides, les milliards pleuvent pour les entreprises, et ce sera à eux de les rembourser. Nous devons poursuivre notre combat pour eux, pour l'emploi et pour l'industrie. »



Anne-Marie Chopinet, DSC Thalès DIS

« Anciennement Gemalto, nous avons intégré Thalès en avril 2019 et y avons découvert de nouvelles règles : lorsque l'on n'est pas représentatif au niveau du groupe, il n'est pas possible de négocier en central.

En plus d'être déstabilisant, c'est assez injuste car FO est une voix forte chez Thalès Alenia Space. Nous avons donc décidé de lancer un plan de développement syndical, dans le prolongement de la formation syndicale, et nous avons besoin de tout le monde pour le mener à bien. Dans notre activité centrée sur l'identité et la sécurité numérique, les salariés sont en majorité des cadres et ils sont répartis sur une centaine de sites en France, regroupés au sein de 52 établissements. Nous croyons très forts à notre capacité à progresser aux prochaines élections, en 2022. Thalès étant très lié à l'aéronautique, nous tentons de développer un syndicalisme de filière. Nous comptons sur vous, proche des nombreux sites partout dans le pays, pour nous mettre en contact avec des salariés de Thalès et nous aider à en faire des adhérents. »



Olivier Repeché, Renault Trucks, Lyon

« D'un objectif de maintien du profit, nous sommes passés, après le confinement à un changement de stratégie avec le non-versement des dividendes. Derrière se cachait un plan de suppression de

4 100 postes, dont 460 en France, en particulier dans la R&D, dont une partie sera récupérée par la Suède et l'Inde. La Covid-19 a le dos large, car notre activité se porte bien, le transport ne connaît pas la crise et nos carnets de commande sont pleins. Le peu de perte en chiffre d'affaires a été compensé par le chômage partiel, où ce sont surtout les salariés qui y ont perdu. Où sont les contreparties à toutes les aides publiques ? Nous allons perdre notre ca-

Les interventions des métallos

pacité à concevoir et fabriquer des véhicules industriels en France, alors que notre quotidien et celui de l'industrie dépend pour une large part des livraisons par camion. FO a su réagir sans tarder et nous devons nous saisir au plus vite des leviers de négociation existants pour nous battre afin de sauver les sites et les emplois. »



Eric Peultier, PSA, Sochaux

« FO se développe fortement sur notre site, qui produit plus de 500 000 véhicules par an, près de la moitié de la production du groupe. Si la crise sanitaire a modifié nos conditions de travail, les transformations en cours dans la filière, sous la pression sans recul de considérations environnementales ont aussi impacté nos métiers. A vouloir aller trop vite, les pouvoirs politiques nationaux et européens mettent en danger notre industrie et, une fois de plus, ce sont les salariés qui risquent d'en payer le prix. Sur le terrain, nous assistons à une montée en puissance de l'intérim et des cadres. Pour aller vers eux, nous devons évoluer et changer d'image, tout en trouvant des solutions pour l'ensemble des salariés alors que nous avons été transformé en machine électorale et qu'on réduit toujours plus nos moyens de nous battre. La formation syndicale constitue un précieux atout pour résoudre cette difficile équation. »

de force n'est pas en leur faveur. Chez Toyota aussi, ils ont su se mobiliser et se faire entendre. De nombreux combats nous attendent, alors que les attaques contre le syndicalisme et l'industrie atteignent un niveau sans précédent. »



Pierre-Louis Montaudon, Métaux d'Ancenis

« La Covid-19 et ses conséquences sont inédites. L'intervention de l'Etat aussi, et l'on pourrait se féliciter de ces milliards mobilisés s'il y avait des contreparties de la part des entreprises, mais non, le gouvernement préfère fermer les yeux sur les PSE, tandis que les directions en profitent pour restructurer et réduire la masse salariale afin de maximiser les profits, même quand elles n'en ont pas besoin. C'est ce qui se passe chez Manitou, où 63 postes sont menacés malgré les bénéfices réalisés par l'entreprise. Les métallos FO se battent, même si le rapport

de force n'est pas en leur faveur. Chez Toyota aussi, ils ont su se mobiliser et se faire entendre. De nombreux combats nous attendent, alors que les attaques contre le syndicalisme et l'industrie atteignent un niveau sans précédent. »



Mario Jeronimo, PSA, Vesoul

« Notre belle progression aux dernières élections professionnelles nous a permis de conquérir 36,2 % des voix et de devenir la première organisation sur notre site. Mais nous savons que rien n'est acquis et qu'il faudra aussi mériter notre victoire en 2022. C'est dans les ateliers que nous réalisons nos plus gros scores, et s'il faut aller vers les cadres, nous ne devons jamais oublier la base. Malgré ces résultats, la mise en place du CSE nous laisse moins nombreux et avec moins de moyens, alors que nous avons tou-

jours autant à faire, ce qui ne va pas sans poser de problèmes sur le terrain. Durant le confinement, notre site est resté ouvert et a été le siège d'une activité soutenue. Les salariés sont fatigués, ils ont besoin d'être écoutés et soutenus, et trouvent chez FO l'aide dont ils ont besoin. »



Eric Devy, DSC Framatome

« Lors de notre précédent congrès, notre entreprise connaissait des difficultés et subissait un PSE massif. Après de longues négociations menées de notre côté avec fer-

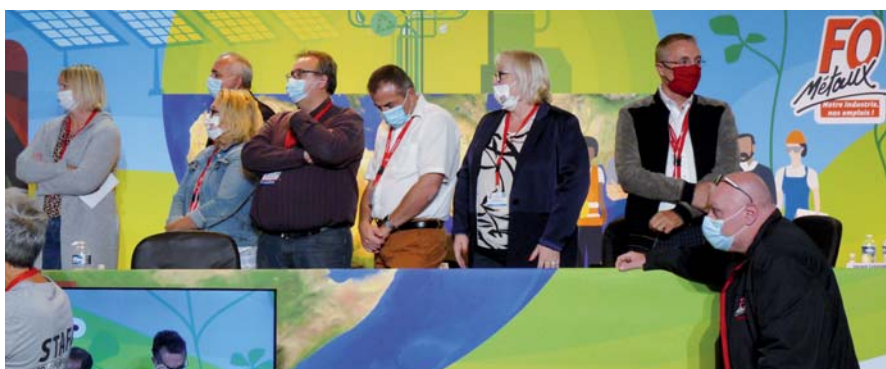
meté, nous avons obtenu un accord intéressant, dont beaucoup d'anciens se sont saisis pour partir en retraite. Ce travail a porté ses fruits, nous avons notamment réussi à maintenir un haut niveau d'intéressement. Depuis, nous avons eu un retour à bonne fortune, qui nous a permis de négocier de nombreux accords bénéfiques pour les salariés, en particulier sur le plan de la rémunération. Dans le contexte actuel, il nous manque même près de 700 postes en ingénierie, en intervention ou en maintenance, sans oublier le remplacement des départs en retraite. On le voit bien : sans une entreprise en bonne santé, difficile d'obtenir du mieux pour les salariés. Le nucléaire n'en reste pas moins en zone de danger et a besoin d'une stratégie de filière, à laquelle FO travaille dans de nombreuses instances. »



Alain Leborgne, Sagem Com, Paris

« Les nombreux événements qui ont jalonné cette année n'ont pas ménagé les forces syndicales. Le pouvoir politique a pourtant repoussé les appels du peuple et

s'est enfoncé dans le déni de démocratie à grands renforts de 49-3. La réforme des retraites, qu'on croyait enterré, est toujours présente dans l'agenda du président de la République tandis que rien n'est fait pour protéger des citoyens et une société que la crise sanitaire a mis complètement à plat. Devenue crise économique, elle est maintenant un prétexte pour taper sur les salariés et détruire les emplois et l'industrie, avec la complicité des



Les interventions des métallos



pouvoirs publics. Face au chantage à l'emploi, nous ne devons avoir qu'une seule réponse : zéro licenciement ! Les accords que nous avons négocié et signé, notamment sur le télétravail, ont permis aux salariés d'éviter le pire pendant le confinement. Nous même réussi à obtenir un bon accord de revalorisation des salaires.»



Bruno Hatton, Métaux de Nantes

« Nous assistons à trop de PSE où rien n'est sauvegardé et tout est supprimé. Malgré les milliards distribués, près de 300 000 emplois industriels sont menacés. Avec la complicité du gouvernement, des dispositifs comme l'APC priment sur le contrat de travail et peuvent être utilisés pour faire du chantage à l'emploi. L'exemple de Smart a montré que ce type d'accord ne prémunit en rien contre une fermeture de site. Alors que la démocratie s'affaiblit, c'est à nous de nous battre pour la préserver. Ne

tolérons plus les attaques contre le droit du travail alors que des solutions existent pour empêcher les licenciements. Plus que jamais, nous devons agir pour le maintien des emplois et des sites de production dans notre pays. »



Cédric Zielinski, Syndicat des métallurgistes de la Région Parisienne / DSC Koné

« Avec près de 202 sections et une équipe des plus dynamiques, le syndicat de la Région parisienne poursuit son travail de développement syndical. La mise en place des CSE a été un défi que nous avons relevé avec succès, comme le montre notre progression sur l'ensemble des collègues. Notre action est d'autant plus essentielle que l'on voit trop d'entreprises profiter de la situation pour accroître leurs bénéfices sur le dos des salariés tout en captant

la manne publique. Dans le secteur des ascenseurs, et plus particulièrement chez Koné, où FO pèse 43 %, les métiers évoluent vite avec la révolution numérique, les effectifs baissent et la politique salariale est en berne. Incontournable dans le secteur, notre organisation compte y prendre la première place pour défendre toujours plus efficacement les salariés et l'industrie. »



Jean-Pierre Polidori, CNIM, La Seyne-sur-Mer

« Après 35 années de militantisme, je suis toujours fier d'être libre et indépendant, mais aussi d'avoir vu évoluer le paysage syndical et prendre fin la discrimination qui a longtemps existé envers notre organisation et nos militants. Tout n'est pourtant pas rose. Avec ses 2 300 salariés, en grande partie cadres, CNIM est un acteur majeur de la défense et une entreprise stratégique qui connaît de grandes difficultés. La restructuration de notre dette a

permis d'éviter de justesse le dépôt de bilan, mais au prix d'un protocole mortifère qui nous impose des prêts à des taux invraisemblables et des délais de remboursement trop courts. Tout cela risque de se traduire par des cessions forcées d'actifs et il semble que c'était, dès le début, l'objectif. Si l'Etat ne prend pas une participation au capital de CNIM pour sauver la situation, le pire est à craindre. Nous ne laisserons pas faire sans nous battre ! »



Fernand Inderbitzin, Services de l'automobile, Nantes

« Nous ne pouvons que déplorer que trop d'accords récents aient pour résultat une baisse de la masse salariale dans les entreprises et une précarisation des salariés.

D'autant que des fonds publics conséquents ont été débloqués pour l'industrie, en particulier l'aéronautique et l'automobile. Notre vigilance doit être au plus haut niveau en ces temps de crise sanitaire et économique lorsque nous négocions et signons des accords, car trop d'entreprises, avec l'aide l'Etat, profitent de la situation pour faire payer les pertes aux salariés et renforcer leur rentabilité. Nous devons faire vivre la pratique contractuelle et conventionnelle au service des salariés et de l'industrie. »



Denis Bieber, retraité

« Alors que la crise fait rage, le gouvernement va prélever sur les complémentaires santé 1,5 milliard d'euros, et les mutuelles ont d'ores et déjà annoncé qu'elles répercuteraient cette taxe sur les cotisations de

leurs assurés... Dans le cadre du « Plan de développement » de notre syndicat, la commission des retraités de la Région Parisienne, a décidé d'aborder le sujet de la complémentaire santé pour en faire un acte de syndicalisation. Effectivement quand nos camarades partent en retraite, nous devons être capable de leur proposer des solutions, comme des mutuelles à des prix intéressants, pour les maintenir dans nos structures et ainsi garder leurs compétences et soutiens. Tous ne sont pas couverts par la complémentaire santé de leur ex entreprise et, face aux trop onéreuses solutions proposées sur

Les interventions des métallos

le marché, il faut pouvoir leurs proposer une mutuelle à un prix « agréable ». Les retraités continuent, par leur expérience, par leur investissement, par leur poids électoral, d'être une force vive qui ne porte pas ombrage aux actifs, mais au contraire apportent une complémentarité. »



Patricia Bocciarelli, DSC PSA Retail

« PSA Retail rassemble près de 4 300 salariés répartis sur 94 sites. Afin d'agir toujours plus efficacement, notre coordination travaille à la mise en place d'outils informatiques dédiés. Durant la crise sanitaire, nous avons commencé par négocier un accord permettant de maintenir le pouvoir d'achat des salariés. Si de nombreuses usines étaient fermées, les garages sont restés ouverts afin d'assurer le service et la maintenance des véhicules des services et personnels de santé. Le retour du public, fin juin, s'est traduit par un allongement des délais dans l'après-vente, et demain, nous aurons à négocier sur le télétravail ainsi que sur le don de jours pour les aidants. Si ces sujets majeurs nous mobilisent fortement, l'évolution du Retail nous préoccupe également. Avec la vente de plusieurs sites et la disparition programmée de certains territoires, nous devons veiller à ce qu'aucun salarié ne reste sur le carreau, victime des jeux financiers de la maison-mère. »



Jean-François Knepper, DSC Airbus Avions civils

« La crise que nous traversons, si elle reste conjoncturelle, car l'avion demeure le moyen de transport le plus efficace et le plus écologique, a des effets structurels sur les entreprises de l'aéronautique. Mais cette crise aura une fin, et Airbus en sortira en forte position sur ses marchés. Pour cela, il faut néanmoins préparer l'avenir et éviter de connaître le destin de Boeing, qui a fini par perdre la maîtrise de ses processus industriels, avec les catastrophiques conséquences que l'on sait. Notre organisation aura son rôle à jouer, à un moment où trop d'entreprises prennent prétexte de la situation pour tailler dans les coûts, en visant bien souvent les salariés, vus comme un coût social. Nous n'accepterons pas que, malgré les aides de l'Etat et l'existence de dispositifs comme l'APLD / l'ARME, Airbus fasse porter le poids des efforts sur les salariés. Nous avons beaucoup travaillé pour identifier les champs sur lesquels nous pouvons agir afin de satisfaire à notre revendication n°1 : zéro licenciement contraint. Continuons de chercher des solutions et préservons l'emploi et les capacités de notre entreprise. Entre l'accompagnement permanent et le refus systématique, restons sur notre voie : celle de la négociation réformatrice. »



Nathalie Caille, Métaux de Marseille

« Depuis la loi de 2008 sur la représentativité, notre activité s'organise autour d'une priorité : le développement. Aujourd'hui, alors que nous sommes dans le troisième cycle de représentativité, nous amplifions nos efforts. D'abord en interne, là où nous sommes présents, en formant et en informant, mais aussi en appuyant les implantations qui n'ont pas encore passé la barre des 10 %. Puis en externe, là où nous ne sommes pas encore implantés, en allant au contact des salariés par tous les moyens. En lien avec l'USM,

nous obtenons des résultats, puisque en 2019 nous sommes parvenus à créer six nouvelles sections sur notre territoire. Il nous faut poursuivre ce travail, être forts pour peser à tous les niveaux, dans toutes les négociations, et ainsi obtenir le meilleur pour les salariés. »



Patrick Boucher, USM Midi-Pyrénées

« Avec l'aide d'Eric Ziegler, notre USM coordonne huit départements, comptant pas moins de 120 syndicats et sections syndicales. Notre représentativité, à 37,5 % sur

la Région, nous place en position d'acteur incontournable de la vie sociale et de la négociation, notamment dans les commissions régionales et départementales où se décident les augmentations, et nous comptons bien continuer de grandir. Nous consacrons beaucoup de temps et d'énergie à apporter une aide, entre autres sur le plan juridique, aux salariés en difficulté, et nous constatons qu'ils sont de plus en plus nombreux. Au niveau industriel, et alors que l'aéronautique, très présente dans nos territoires, est fortement touchée par la crise, nous savons qu'il faudra une reprise d'ampleur car beaucoup de petites entreprises sont en danger, ce qui menace l'avenir de nos emplois et celui de nos jeunes. Ce sont là des enjeux majeurs pour notre organisation. »



Antoine Mendès, DSC Lear

« Depuis le déménagement de notre site de Cergy vers Herblay, nous avons poursuivi notre développement et pesons aujourd'hui 68,2 % des voix dans l'entreprise, qui fabrique des sièges ainsi que des systèmes élec-

triques et électroniques pour l'automobile. Présents sur trois des cinq sites sur le périmètre du groupe, nous comptons nous implanter sur les deux sites restants. L'an dernier, à la conférence nationale automobile, nous en étions à notre 6ème PSE depuis 2013. Avec l'aide de la Fédération, de la Région parisienne et de toute notre organisation, nous nous sommes battus et nous n'avons rien lâché. Et le 26 septembre 2019, nous sommes parvenus à le faire annuler. Nous avons dû ensuite faire face à un projet de délocalisation d'activités en République tchèque, qui s'est achevé par une rupture conventionnelle collective. Nous ne l'avons accepté que sur la base du volontariat et dans les mêmes conditions que l'accord de méthode, pour sauver le site. Avec la solidarité des métallos FO, nous avons su prendre nos responsabilités. »



Cédric Wyffels, Toyota, Onnaing

« Seul site de France à fabriquer du segment B avec la Yaris, nous allons bientôt dépasser les 5 000 salariés et de nouveaux volumes sont à venir, signe encourageant pour l'avenir. Numéro 2 à Onnaing avec 23,5 % des voix, FO veille à ce que ce futur soit profitable aux salariés. Obtenant des investissements et des embauches ainsi que l'attribution d'un second véhicule, nous avons prouvé qu'il était possible de se développer si l'on favorisait l'industrie et pas seulement la finance. Quand le climat social est serein, tout le monde y gagne, même s'il faut parfois hausser le ton pour se faire respecter, comme nous avons su le faire par le passé. La crise sanitaire a été une grande épreuve dans laquelle nous avons refusé de dissocier le volet social des considérations économiques. Notre intransigeance et notre pragmatisme ont permis de maintenir les salaires et de garantir nos acquis sociaux. »

social est serein, tout le monde y gagne, même s'il faut parfois hausser le ton pour se faire respecter, comme nous avons su le faire par le passé. La crise sanitaire a été une grande épreuve dans laquelle nous avons refusé de dissocier le volet social des considérations économiques. Notre intransigeance et notre pragmatisme ont permis de maintenir les salaires et de garantir nos acquis sociaux. »



Jean Mendouga, Feu Vert, Toulouse

« Au sein des services de l'automobile, notre organisation a su apporté son aide aux métallos FO tout au long de leurs combats, mais beaucoup reste à faire pour aider les salariés demain. Nombre d'entre eux sont isolés et n'ont pas la possibilité de se défendre, parfois même pas d'adhérer à une organisation syndicale. Si l'automobile est actuellement en souffrance et évolue dans la douleur, les services automobiles sont assurés de leur pérennité car les véhicules auront toujours besoin d'être entretenus. Ses salariés sont autant de militants en puissance, qu'il faut accompagner, conseiller et aider, d'autant qu'ils font souvent face à des directions aux méthodes contestables. Soyons à leurs côtés ! »

militants en puissance, qu'il faut accompagner, conseiller et aider, d'autant qu'ils font souvent face à des directions aux méthodes contestables. Soyons à leurs côtés ! »



Jérôme Debard, PSA Retail, Lyon

« La crise sanitaire a été difficile à traverser mais les négociations menées par FO ont permis de protéger les intérêts des salariés, et en particulier leur pouvoir d'achat, puisque nous avons obtenu le maintien intégral de leur salaire pendant le confinement. Cette période a aussi mis en lumière des besoins en termes de formation, car les protocoles de sécurité n'ont pas toujours été bien intégrés par les salariés, ce qui a montré que nous avons beaucoup à faire dans ce domaine. D'autres défis attendent les services de l'automobile, notamment avec le dieselgate et l'électrification des motorisations en cours. Un long et patient travail d'adaptation devra être mené, et pour faire évoluer les compétences et préserver les emplois, notre organisation devra faire entendre sa voix et accompagner les métallos comme elle a toujours su le faire. »

notamment avec le dieselgate et l'électrification des motorisations en cours. Un long et patient travail d'adaptation devra être mené, et pour faire évoluer les compétences et préserver les emplois, notre organisation devra faire entendre sa voix et accompagner les métallos comme elle a toujours su le faire. »



Christophe Hertz, Renault Trucks, Grand Paris

« En deux années d'existence, nous avons abattu un travail considérable au plan syndical, malgré peu d'heures de délégation. Dans notre entité commerciale de 250 salariés, nous nous sommes développés à grande vitesse, attirant de nombreux adhérents, et aux dernières élections professionnelles nous avons conquis 80 % des voix, grâce à nos valeurs de solidarité, de proximité, de transparence et d'honnêteté. Notre connaissance du terrain et des salariés, ainsi que de leurs problématiques a aussi fait la différence. Résultat : aujourd'hui, lorsqu'une négociation est menée, c'est sur la base de nos propositions. Nous avons d'ailleurs obtenu de la direction

l'engagement, après la crise sanitaire, de ne pas lancer de plan de restructuration de l'entreprise. Nous savons néanmoins qu'avec les défaillances à venir d'entreprises partenaires et de clients, le plus dur n'est pas encore derrière nous. »

l'engagement, après la crise sanitaire, de ne pas lancer de plan de restructuration de l'entreprise. Nous savons néanmoins qu'avec les défaillances à venir d'entreprises partenaires et de clients, le plus dur n'est pas encore derrière nous. »



Frédéric Libert, Ariane-group, Bordeaux

« Face à la concurrence de Space X, mais aussi de l'Inde, du Japon, de la Chine et de la Russie, la France et l'Europe doivent adopter une politique spatiale audacieuse et de long

terme. Valoriser nos avancées dans ce secteur et préparer les suivantes est indispensable si nous voulons rester des acteurs de premier plan et garantir l'indépendance de notre accès à l'espace. La crédibilité de notre dissuasion nucléaire et les compétences technologiques des salariés du secteur spatial démontrent le rang de notre pays dans le domaine spatial. Encore faut-il agir pour le conserver ! Les salariés sont prêts à relever tous les challenges, y compris celui d'Ariane 6, qui doit fonder une réelle stratégie industrielle, surtout face au New Space, ce nouveau modèle économique sur lequel Space X a basé sa croissance et ce qui pourrait de devenir sa suprématie. Avec la Covid-19, nous avons donné la priorité à la défense des salariés en difficulté. Il faut continuer de défendre l'industrie spatiale qui est à la base de leurs emplois. »



Isabelle Kerihuel, Mecachrome, Amboise

« Créés il y a deux ans, les métaux de Chartres regroupent six sections syndicales et de nombreux isolés. Dans nos relations avec l'UIMM locale, un vrai dialogue social a enfin pu être instauré. Ce progrès était bien nécessaire et les salariés en ont rapidement perçu les fruits puisque nous avons réussi à mener de fructueuses négociations sur les salaires, ainsi que sur l'égalité. Face aux nombreux emplois supprimés et à ceux qui risquent de l'être dans les mois à venir, les salariés sont en colère et ont besoin de notre organisation à leurs côtés. Nos responsables syndicaux, qui sont avant tout des salariés, n'échappent pas à la menace, et ont également besoin d'être soutenus. »

instauré. Ce progrès était bien nécessaire et les salariés en ont rapidement perçu les fruits puisque nous avons réussi à mener de fructueuses négociations sur les salaires, ainsi que sur l'égalité. Face aux nombreux emplois supprimés et à ceux qui risquent de l'être dans les mois à venir, les salariés sont en colère et ont besoin de notre organisation à leurs côtés. Nos responsables syndicaux, qui sont avant tout des salariés, n'échappent pas à la menace, et ont également besoin d'être soutenus. »

Les interventions des métallos



William Olivo, Hachette et Driout, Saint-Dizier

« Avec l'USM de la Haute-Marne, nous travaillons sans relâche au développement de l'organisation. Aujourd'hui, nous regroupons 23 syndicats sur ce territoire et l'accroissement de nos liens avec l'USM de Meurthe-et-Moselle nous a permis de nous implanter dernièrement aux forges de Bologne, le plus gros employeur de notre département. Avec la crise sanitaire, nous avons été extrêmement mobilisés pour préserver les intérêts des salariés – pas moins de 8 000 métallos répartis dans 213 entreprises, dont de nombreuses fonderies – en lien avec la Fédération.

Si les salariés l'ont vu et apprécié, nous n'en craignons pas moins des dépôts de bilan et voyons déjà arriver une vague de PSE, malgré les milliards de fonds publics débloqués par l'Etat. Une nouvelle fois, nous nous battons pour les salariés. »



Fanny Chameau et Sylvain Lanzi, Métaux d'Orléans

« Nous poursuivons les efforts de développement engagés par notre regretté Joël Madre et parvenons à créer de nouvelles implantations. Nos négociations locales avec l'UIMM donnent des résultats sur la valeur du point et sur la RAG, ce qui est encourageant mais ne nous fait pas oublier que beaucoup reste à faire. L'autre dossier qui nous mobilise est celui de la discrimination syndicale. Plusieurs de nos élus dans le département ont été harcelés et sanctionnés du fait de leur engagement syndical, car ils gênent ce qu'il faut bien appeler des patrons voyous qui n'hésitent pas à proférer des menaces de mort. La reconnaissance par la justice du harcèlement syndical est une réalité mais cela n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'une loi sur le sujet, et c'est un combat que nous demandons à FO de mener. »



Cyril Dezaudier, PSA Retail

« Distribuant et entretenant les modèles des marques du groupe PSA, qui sont de plus en plus nombreuses, PSA Retail fait face à d'importantes mutations, mais aussi à des différences de cultures, d'outils, de méthodes de travail, ainsi qu'à la mission de rassembler 21 CSE regroupant une certaine de sites. Pour offrir une réponse adaptée à cette situation, FO s'est structurée en un comité de coordination efficace qui permet un échange d'informations rapide entre les différentes équipes. Nous avons également organisé

notre fonctionnement de manière à disposer, pour chaque négociation, de spécialistes du sujet négocié. Et les résultats sont là. En termes de bons accords, bien sûr, mais aussi en termes de représentativité syndicale, puisque la confiance des salariés nous a permis de rassembler plus de 49 % des voix aux dernières élections. »



David Thourey, DSC ArcelorMittal Méditerranée

« Lorsque l'équipe syndicale FO de Fos-sur-Mer a été montée, il y a quelques années de cela, nous avons décidé de tout miser sur le développement syndical,

car à l'époque nous n'étions pas représentatifs. Nous nous sommes accrochés, nous avons suivi des formations et avons demandé un accompagnement sur-mesure à la Fédération. En 2014, nous avons passé la barre fatidique avec 13 %. Nous avons certes pu revenir à la table des négociations, mais cela ne nous suffisait pas. Alors nous avons redoublé d'effort et de formation, et en 2018 nous avons doublé notre score en passant à 26 %. Aujourd'hui, aucun accord ne peut plus se signer sans nous. Et nous continuons à nous développer. Dernière innovation en date : une application mobile, que nous vous invitons à télécharger, comme nous encourageons toutes les équipes à suivre les formations fédérales et à ne jamais baisser les bras. »



Gino Croisy, Valeo, Amiens

« J'ai trouvé chez FO le même amour de l'entreprise et des salariés qui m'anime au quotidien, et cela m'a donné une énergie nouvelle pour créer un syndicat FO sur mon site, avec

l'aide de l'USM et de la Fédération. Les salariés ont commencé à nous rejoindre à mesure que nous préparions les élections, qui nous ont permis de décrocher notre représentativité à 15 % des voix. Puis nous avons démontré, lors des négociations sur la QVT ou encore le handicap et les NAO, que leur intérêt est notre seule boussole, ce qui a permis de continuer à grandir. Lorsqu'est survenue la crise sanitaire, seule FO n'a pas déserté, écoutant les salariés, agissant pour eux en négociant protocoles de sécurité puis de reprise, et sauvant au final l'activité de l'entreprise. Quand est arrivée la négociation d'un APC, nous avons encore été en première ligne pour limiter la casse. Ainsi, nous n'aurons pas de PSE pendant les deux prochaines années et comptons sur l'industrialisation d'un nouveau produit qui pourrait nous garantir 10 ans de travail. Les salariés savent sur qui compter. »





Les experts aux côtés des CSE

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Yves Veyrier : « la crédibilité de notre parole »



les ronds-points se sont vidés. » Rappelant le rôle essentiel du paritarisme dans le financement de la protection sociale, il s'est élevé contre la réforme des retraites et a dénoncé un artifice de communication là où il faut commencer par améliorer l'existant et penser enfin à une réforme fiscale mettant l'accent sur la progressivité. Si notre organisation a tenu bon sur ce dossier auquel la crise sanitaire a mis un coup d'arrêt, il n'en faut pas moins rester vigilant, a-t-il fait valoir, et se battre pour que soient mis à contribution celles et ceux que l'actuel système favorise.

Préserver l'emploi

Le secrétaire général de la Confédération FO Yves Veyrier a pris la parole pour saluer à la fois la force des métallos FO et leur importante contribution à l'action, à la réflexion et au rayonnement de notre organisation. Vantant la diversité qui fait la richesse de FO, il a rappelé le caractère central de la justice sociale et de la redistribution des richesses produites par les salariés dans son mandat, soulignant sa pleine convergence de vues et de valeurs avec notre Fédération, au premier rang desquelles il a placé la liberté et l'indépendance, et la défense des salariés et de leurs intérêts par la négociation collective et la pratique conventionnelle, sans pour autant exclure le rapport de force lorsque cela est nécessaire. Il s'est également félicité du rôle déterminant joué par les métallos FO lors de la crise traversée en 2018 par notre organisation : « ensemble, nous avons su régler démocratiquement une situation dangereuse en œuvrant à notre unité et en rétablissant la crédibilité de notre parole. »

Il a poursuivi sur le climat social et économique dans notre pays, expliquant que le mouvement des gilets jaunes n'était pas l'échec des organisations syndicales mais de celles et ceux qui ne les écoutaient pas. « FO se bat de longue date pour l'augmentation des salaires et du pouvoir d'achat, a-t-il précisé. Ce problème, que nous avons pris en compte depuis longtemps, n'a pas disparu quand

Pendant le confinement et après, l'action syndicale ne s'est pas arrêtée, bien au contraire. « Très sollicitée, notre organisation a continué d'aider ses structures et d'œuvrer à la défense des salariés, montrant à celles et ceux qui en auraient douté que FO est forte et efficace, et que le syndicalisme réformiste est encore là pour longtemps ! » Avec la crise économique, le combat n'a pas faibli pour préserver l'emploi. Yves Veyrier a rappelé le soutien de FO à des mesures comme l'APLD, à condition qu'elles soient assorties de garanties sur le maintien de l'emploi. Prenant l'exemple du dossier Veolia/Suez et des craintes des salariés de ces entreprises pour leurs postes, il a rappelé que FO revendiquait le conditionnement des aides publiques à la préservation des emplois dans tous les domaines. « Il n'est pas acceptable de demander aux seuls salariés de faire des efforts quand tout va mal et de les exclure du partage quand tout va bien », a résumé le secrétaire général de la Confédération FO. Appelant les militants à négocier sur le télétravail – grand sujet de la période actuelle – pour les protéger des abus, il s'est inquiété de voir qu'il devient plus difficile de représenter les salariés dans les entreprises au fil des années mais a redit toute sa confiance dans les métallos pour œuvrer au développement syndical et à ne rien céder sur l'exercice de leurs droits avec un mot d'ordre clair : « Syndiquez ! Syndiquez ! Syndiquez ! »

Le secrétaire général de la Confédération FO Yves Veyrier a pris la parole devant les métallos pour évoquer les récents événements qui ont secoué notre organisation, mais aussi une situation de crise sanitaire et économique inédite qui ne va pas sans poser de défis aux militantes et militants et exiger des réponses syndicales. Sans cacher que des temps difficiles étaient à venir, il a salué la force de développement de notre Fédération, y voyant un signe encourageant pour l'avenir et la capacité de FO à y jouer son rôle.

La résolution générale La feuille de route de FO Métaux

FO Métaux publie ci-après la résolution générale discutée et adoptée par les métallos lors de ce Congrès fédéral de Nice. Elle constitue la feuille de route de notre organisation pour les quatre années à venir. Elle est également disponible sur le site Internet de la Fédération. Utilisez-la, diffusez-la le plus largement possible.

Réuni les 7, 8 et 9 octobre 2020 à Nice (06), le Congrès des syndicats de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie renouvelle son attachement aux principes et valeurs qui ont participé à faire naître notre Confédération FO et sa Fédération de la Métallurgie et qui bâtissent aujourd'hui le socle de la liberté et l'indépendance de notre organisation syndicale.

Le Congrès tient à nouveau à rappeler son attachement indéfectible au comportement réformiste fondé sur le principe du contrat collectif issu de la loi du 11 février 1950. De surcroît, notre organisation syndicale réaffirme son attachement aux valeurs de la République et à la laïcité et entend bien poursuivre son action en toute indépendance afin de continuer son combat pour la défense des intérêts matériels et moraux des salariés, tout comme de leurs conditions de vie et de travail.

Le Congrès constate que, dans un contexte particulièrement grave de crise sanitaire consécutive à la pandémie Covid-19, la voie du dialogue social choisie par notre organisation syndicale a plus que jamais démontré son efficacité pour apporter une réponse et des solutions pour tenter d'enrayer la catastrophe économique.

C'est dans cette démarche responsable et réformiste que le Congrès entend bien faire entendre sa voix avec l'objectif d'un meilleur avenir social en déployant les revendications suivantes, qu'il juge toutes d'égale importance :

Une politique industrielle au service de l'emploi !

Plus encore aujourd'hui que jamais, la défense de l'emploi demeure la revendication qui fait l'unanimité. Après plusieurs années consécutives sous influence de politique d'austérité qui n'ont jamais permis de renouer avec la croissance, la crise Covid-19 a ébranlé notre économie, ce qui s'est traduit par un fort ralentissement de production dans de nombreux secteurs, voire parfois par un arrêt total.

Pour notre organisation syndicale, la négociation collective, la pratique contractuelle et le dialogue social constituent encore et toujours « l'outil » de référence et d'efficacité pour faire face aux enjeux du moment et préserver l'emploi et l'industrie.

A ce sujet, le Congrès souligne l'action déterminante de notre organisation syndicale et sa réactivité, notamment à travers son implication dans l'élaboration du texte paritaire du 18 mai 2020 qui propose des pistes concrètes pour faire face à cette crise inédite. Tout comme d'avoir initié le dispositif d'activité partielle qui s'est traduit par « un accord du 30 juillet 2020 relatif à l'activité réduite pour le maintien en emploi dans la métallurgie » (ARME).

Le Congrès regrette qu'une mesure comme le CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi) n'ait jamais été conditionnée au développement de l'emploi, et au maintien de l'emploi, car il a plutôt servi à reconstituer les marges des entreprises, sans pour autant les rendre plus compétitives et, paradoxalement, a fait la part belle aux actionnaires.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'est transformé, entre autres, en une réduction des cotisations sociales patronales d'assurance maladie pérenne sans pour autant que des emplois soient créés.

Le Congrès prend note du plan de relance industriel annoncé par le gouvernement de 100 milliards d'euros ! Et fait sienne la contribution paritaire de la métallurgie du mois d'août 2020 qui a influencé certaines mesures et considère qu'elle ne pourra être efficace que si tous les acteurs politiques et industriels s'en emparent. Car c'est maintenant l'enjeu des territoires que de trouver et de proposer des solutions avec ces budgets alloués et notre organisation syndicale FO Métaux entend bien prendre toute sa place dans cette dimension sociale.

Les délégués du XXIII^{ème} Congrès statutaire de la Fédération FO de la Métallurgie se sont largement exprimés sur la nécessité de réagir rapidement en faveur de l'emploi et ils considèrent que les travaux menés dans le cadre du Pacte productif par notre organisation syndicale FO déterminent un véritable cahier des charges dont les principaux thèmes sont les suivants :

- Qu'ils sont d'accord sur l'objectif de produire plus mais sur notre territoire, pour maintenir et créer davantage d'entreprises et d'emplois en France. Le Congrès souligne l'importance de soutenir la recherche et le développement ;
- Qu'il faut identifier les secteurs d'avenir, maintenir notre avance sur les hautes technologies et développer de nouveaux marchés ;

La résolution générale

- Créer l'écosystème nécessaire favorable à l'implantation administrative rapide de nouvelles entreprises sur notre territoire ;
- La création d'une véritable banque industrielle, revendication qui a fait son chemin ;
- Faire en sorte que les établissements publics et privés privilégient les entreprises implantées en France lors de leurs appels d'offres, par exemple, en y insérant des clauses environnementales liées au critère carbone, ou des clauses sociales (recrutement local) ;
- Les aides publiques doivent être conditionnées, notamment le crédit d'impôt recherche (CIR), au maintien des centres de décision, du développement de l'emploi et d'investissements productifs sur notre territoire.

Le Congrès considère que l'industrie doit se réinventer ! L'attractivité des territoires et l'engagement des acteurs régionaux étant reconnus comme des atouts majeurs dans le développement de l'industrie, ils doivent constituer une alternative dans la construction d'une industrie nationale forte et riche en emplois. Les domaines du numérique, la transition énergétique, la mobilité tout comme le respect de l'environnement doivent ouvrir des perspectives d'avenir pour les salariés. C'est en renforçant leurs compétences par des formations adaptées que l'on réussira à relever les défis de demain. Malgré un taux de chômage élevé, trop de postes sont restés sans candidat faute de formation adéquate. Il faut remédier à cette équation rapidement, faire monter en compétence les salariés pour leur ouvrir les portes des métiers de demain afin de préserver un tissu industriel fort dans nos territoires.

Le Congrès prend acte des travaux de notre organisation syndicale au niveau du Conseil National de l'Industrie (CNI) et des Comités Stratégiques de Filières (CSF) et mandate ses représentants FO Métaux afin de tout mettre en œuvre pour défendre l'industrie et l'emploi, notamment en revendiquant la relocalisation de toutes les productions possibles sur notre territoire et de faire en sorte d'y localiser les futures productions.

Le Congrès mandate notre organisation syndicale pour soutenir toutes décisions qui contribueront à produire davantage sur notre territoire et à défendre d'une manière générale, notre industrie et les emplois d'aujourd'hui et de demain, tout comme sa souveraineté industrielle.

Le Congrès considère que pendant cette période de crise sanitaire, l'Etat doit prendre des prises de participation dans le capital des entreprises y compris jusqu'à la nationalisation provisoire, si cela est nécessaire pour préserver et maintenir l'emploi.

Le pouvoir d'achat et les salaires

Conscient de la situation économique actuelle et des nombreuses difficultés que rencontrent certaines entreprises liées à la crise sanitaire du Covid-19, le Congrès s'oppose clairement à la modération salariale sans contrepartie et il considère que



la négociation sur ce sujet dans les entreprises doit faire l'objet d'une discussion qui doit être loyale et appliquée en cas de signature.

Les salaires, les pensions, les allocations et les minima sociaux sont la clé de voute d'une économie sociale, et le Congrès revendique leur augmentation, qui est le moyen le plus pertinent pour relancer rapidement la consommation des ménages qui a été au ralenti pendant de nombreuses années sous les politiques d'austérité qui ont été appliquées.

Le Congrès encourage toutes les structures de notre organisation syndicale à poursuivre leurs efforts pour continuer de revendiquer des augmentations de salaires, aussi bien dans les territoires à travers les négociations des salaires des minima que dans les entreprises par le biais de négociations d'accords d'entreprise. Il revendique une véritable hausse du pouvoir d'achat, réitérant comme priorité et nécessité économique et sociale l'augmentation des salaires assortie d'une réelle égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Le Congrès estime que notre protection sociale est liée et dépendante du niveau des salaires et mandate notre organisation syndicale pour s'opposer à toutes mesures tentant de remettre en cause les garanties sociales obtenues par notre organisation syndicale pour les salariés, chômeurs et retraités.

Le Congrès revendique par ailleurs une meilleure répartition des richesses et dénonce la persistance de la modération salariale ne permettant pas la relance de la demande par l'augmentation du pouvoir d'achat. En cette période de crise, si certains considèrent que c'est uniquement aux salariés de faire des efforts, notre organisation syndicale estime que les dirigeants et actionnaires doivent également participer au redressement de notre économie.

Le Congrès considère que la politique salariale d'aujourd'hui fera les inégalités des retraités de demain, et que tout cela est dû à la précarisation du travail, la difficulté d'entrée dans l'em-



ploi pour les jeunes, le chômage de longue durée et les inégalités salariales « à travail égal, salaire égal » notamment entre les femmes et les hommes.

La pratique contractuelle et le paritarisme comme outils de régulation sociale

Plus que jamais, le Congrès s'oppose à toute remise en cause du soi-disant « modèle social à la française » que nous avons bâti accord après accord ! Et considère que le paritarisme est un des leviers de la régulation sociale, ce que devrait reconnaître l'Etat plutôt que d'imposer des lois régressives. De plus, le Congrès considère que les lettres de cadrage trop strictes imposées par le gouvernement ont plutôt fait échouer les différentes négociations (Unedic, Retraites) alors qu'il faudrait au contraire laisser la liberté de négociation aux acteurs.

Pour le Congrès, la pratique contractuelle et conventionnelle reste l'ultime outil de régulation pour lutter contre le dumping social aux niveaux national comme européen. Mise à rude épreuve pendant la crise sanitaire liée au Covid-19, elle a démontré qu'elle répondait efficacement à des situations trop souvent dramatiques pour les salariés.

Le Congrès encourage notre Fédération à poursuivre les négociations en cours, notamment celles sur le dispositif conventionnel et à mettre tout en œuvre pour que le résultat de ces travaux soit en faveur des salariés de notre branche de la Métallurgie.

Le Congrès s'oppose à l'ambition poursuivie après les lois successives sur le travail de regrouper des branches professionnelles, qui n'a aucun objectif autre que de réduire les droits des salariés.

Le Congrès rappelle son attachement à la hiérarchie des normes et au rôle essentiel de la branche professionnelle qui ont été visées par les ordonnances Macron. Il considère que cette loi n'a pas fait ses preuves et que de considérer l'entreprise comme niveau privilégié n'a pas rendu les entreprises plus

compétitives. L'erreur, c'est de considérer le dialogue social au plus haut niveau comme un coût pour la société ! Nous avons pu constater ces dernières années le résultat quand un gouvernement décide de s'adresser directement au citoyen en écartant les corps intermédiaires.

Notre protection sociale collective, qui a fait ses preuves, doit être sauvée

La crise sanitaire inédite, liée à la pandémie Covid-19, a démontré combien notre système de protection sociale est efficace et solide. Même l'activité économique de notre pays a résisté malgré les drames sociaux qui s'annoncent depuis le déconfinement. Tout cela grâce à notre système de protection sociale unique au monde et tant décrié par le mouvement libéral qui considère que cela ne doit plus peser sur le soi-disant coût du travail. Pour le Congrès, il s'agit d'un choix de société ! La santé, les retraites, les accidents de la vie professionnelle sont autant de bonnes raisons pour poursuivre notre combat pour préserver ces garanties sociales.

Le Congrès rappelle son attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale basés sur la cotisation sociale et le salaire différé qui permettent aux salariés et leur famille d'être solidairement couverts contre tous les aléas de la vie et de bénéficier de prestations d'assurance. C'est pourquoi le Congrès revendique également la création d'une assurance sociale supplémentaire liée à la dépendance, qui serait gérée au sein de la branche maladie de la Sécurité sociale. Le Congrès s'oppose à la réforme des retraites qui a été encore annoncée par le gouvernement comme une nécessité égalitaire pour les salariés. Non ! Un système de retraite par points n'est pas favorable aux salariés et notre organisation syndicale l'a démontré ! Notre système de retraite par répartition pourrait être révisé mais ne pas être exterminé !

Le Congrès mandate la Fédération pour tout mettre en œuvre pour défendre le système de retraite actuel sur la base des revendications suivantes :

- La revalorisation des pensions ;
- Des départs anticipés en préretraite ;
- Une retraite minimale décente ;
- L'étude de la mise en place d'un système de fin de carrière anticipée (type ARPE- allocation à la recherche du 1^{er} emploi) avec une embauche d'un jeune pour deux départs à la retraite pour favoriser l'embauche des jeunes ;
- Le maintien de notre système par répartition.

La santé et les conditions de vie des salariés dans l'entreprise

Le Congrès considère que la crise COVID-19 a mis en avant l'importance de la santé des salariés dans l'entreprise et mis en évi-

La résolution générale

dence le rôle et les missions du CHSCT. C'est pourquoi il revendique sa remise en place.

L'amélioration des conditions de travail est toujours d'actualité, et encore plus aujourd'hui. Les pénibilités physiques ne diminuent pas avec les contraintes organisationnelles qui s'accroissent. La précarisation des emplois et la course à la rentabilité excessive poussent les entreprises à augmenter les rythmes de travail.

Depuis des années, les réformes se succèdent et la dernière qui concerne la fusion des IRP (CE/DP/CHSCT) et la mise en place du CSE, n'a pas amélioré les conditions de travail des salariés.

Le Congrès exige une véritable démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail et un équilibre entre la vie professionnelle et personnelle, ainsi que l'aménagement des postes de travail en faveur des salariés en situation de handicap afin de pouvoir continuer à les accueillir dans l'entreprise.

Au cours des dernières années, le sujet « qualité de vie au travail » (QVT) s'est progressivement introduit dans les entreprises. L'importance prise par les phénomènes de stress et l'irruption des risques psychosociaux (RPS) y ont largement contribué, de même que les difficultés rencontrées face à la multiplication des négociations dans les entreprises (égalité, RPS, contrat génération, pénibilité).

Le Congrès félicite les militants qui ont négocié et signé des accords ! La qualité de vie au travail ne se décrète pas, elle se construit et ne doit pas être simplement une vitrine sociale pour l'entreprise, mais un sujet qui doit être porté avec ambition.

Formation Professionnelle - le salarié acteur de son développement de compétences !

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a entraîné de nombreux changements dans le paysage de la formation professionnelle et de l'apprentissage comme :

- La suppression des organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des périodes de professionnalisation ;
- La monétisation du compte personnel de formation (CPF) ;
- Le congé individuel de formation (CIF), le dispositif de la reconversion professionnelle est remplacé par un CPF de transition professionnelle.

Le Congrès dénonce les contraintes imposées de cette loi ainsi que la mainmise de l'Etat sur le dispositif de la formation professionnelle.

Le Congrès se félicite de la signature :

- De l'accord du 19 décembre 2018 constitutif de l'opérateur de

compétences interindustrielles (OPCO 2I). Le développement de notre Fédération dans les régions au travers des USM a permis à notre Fédération d'être représentée dans l'ensemble des AR2I ;

- De l'accord constitutif du 19 mars 2019 de l'opérateur de compétence de la mobilité ;

- De l'accord du 8 novembre 2019 relatif à l'emploi, à l'apprentissage et à la formation professionnelle dans la métallurgie. En plus des évolutions législatives, l'accord comprend de nombreuses mises à jour des textes existants tout en garantissant des droits pour les salariés.

Dans ce contexte de crise sanitaire, le Congrès revendique que les entreprises renforcent les actions de développement des compétences de leurs salariés en mettant en place, lorsque c'est possible, des abondements sur le compte personnel de formation (CPF) et d'avoir recours au FNE formation quand les salariés se retrouvent en situation de chômage partiel.

Les entreprises devant toujours participer au maintien de l'employabilité de leurs salariés, la numérisation, la robotisation, ainsi que la crise que nous traversons, nécessitent d'amplifier les plans de développement des compétences afin de pérenniser les emplois et de préparer les métiers d'avenir pour la relance industrielle.

Le Congrès revendique le maintien intégral de la rémunération par l'entreprise lorsque le salarié se forme pendant sa période chômeur.

Le Congrès appelle tous ses militants à revendiquer ces plans de formation nécessaires à l'avenir professionnel des salariés et à tout mettre en œuvre pour être acteurs de cette initiative !



L'Europe et l'International : préserver l'industrie européenne pour renforcer son modèle social et construire un monde de progrès social.

Les enjeux de la numérisation et la décarbonation de l'économie sont planétaires, en France, en Europe et dans le monde. La pandémie du covid-19 a révélé encore plus fortement les interdépendances et les dépendances des économies nationales, européennes, et mondiale. Chacun a pu mesurer l'efficacité des

filets de protection sociale, quand ils existent, lorsque l'économie a été mise à l'arrêt.

Ce qui était considéré jusqu'à présent comme un coût à diminuer à tout prix, s'est révélé comme une nécessité vitale : accès aux soins pour tous (hôpitaux publics), aides publiques aux entreprises, assurance chômage (chômage partiel), dialogue social et rôle des syndicats. Les chantres du « libéralisme » certes ont continué à faire prévaloir leurs intérêts égoïstes, mais chacun sait et reconnaît que tous les maillons de la chaîne sont indispensables. L'économie virtuelle ne peut pas s'imposer contre l'économie réelle et les milliards d'êtres humains qui la font vivre. Sans les salariés, qu'ils ou elles soient soignants, banquiers, enseignants, chercheurs, sidérurgistes, routiers, mécaniciens, éboueurs, électriciens, livreurs, etc. rien n'aurait pu fonctionner ! C'est vrai en France, dans les pays européens et dans le monde.

Même si certains gouvernements ont restreint et tentent de limiter les droits des salariés à s'organiser et défendre leurs intérêts, le droit à la négociation et aux négociations collectives, le mouvement syndical européen et mondial résiste !

L'action de nos syndicats, de nos militants au sein des comités d'entreprise européens, des comités sectoriels, de dialogue social, groupes de travail, comités politiques ou exécutifs, comme l'ensemble des militants syndicaux partout en Europe et dans le monde aura été essentielle et désormais les voies et solutions que nous préconisons doivent être discutées, intégrées dans les plans de relance, dans tout ce qui sera mis en œuvre pour endiguer l'ensemble des conséquences négatives des adaptations et les restructurations qui sont devant nous.

Malgré les restrictions sanitaires, les reports en 2021 des congrès d'industriAll Europe et de industriAll Global prévus au printemps et à l'automne 2020, les instances syndicales européennes et internationales ont continué à fonctionner, les échanges ont continué sur les plans de soutien dans les différents secteurs d'activités : aéronautique, automobile, etc.

Les actions de solidarité ont également permis dans certains secteurs de limiter la casse et de freiner les solutions à court terme des multinationales, telles que les fermetures d'usine comme chez Nissan à Barcelone, d'intervenir chez Bombardier-Alstom, Safran, Airbus, Renault, PSA, Schneider et tant d'autres.

Les positions et les revendications d'industriAll Europe et industriAll Global sont les nôtres :

- Localisation et maintien des emplois industriels et des compétences sur les territoires ;
- Affectation des fonds nécessaires pour assurer une transition numérique-énergétique juste pour que chaque salarié bénéficie d'une solution professionnelle pérenne et digne ;
- Dialogue social, droit à la négociation collective, intégration des syndicats dans toutes les décisions concernant les salariés.

Poursuivre notre développement syndical

Depuis toujours, notre organisation syndicale sait que sa force dépend de son nombre d'implantations et d'adhérents dans l'ensemble des collèges. Le rapport de force, outil le plus persuasif pour une bonne négociation a fait ses preuves dans bien des contextes et le Congrès remercie par ailleurs la Fédération FO Métaux pour avoir mis en œuvre un parcours de formation pertinent répondant aux besoins des militants.

Dans un contexte social mis à l'épreuve avec les lois sur le travail successives qui ont donné de moins en moins de moyens aux représentants syndicaux, il est primordial de pouvoir proposer aux militants un parcours de formation répondant aux besoins du terrain et en phase avec les évolutions législatives.

La mise en place du CSE (comité social et économique), par la fusion des instances, a bouleversé le rôle et les missions des élus et surtout diminué drastiquement leurs moyens. Mais ce n'est pas pour autant que nos militants ont cessé de défendre les salariés.

Le Congrès félicite tous les militants pour leur engagement et leur fidélité aux valeurs de notre organisation syndicale. Ils sont les ambassadeurs de notre politique syndicale FO basée sur le réformisme avec l'objectif de la recherche d'avancées sociales concrètes.

Le Congrès appelle toutes ses structures à s'engager plus que jamais dans les élections TPE qui doivent s'organiser du 25 janvier au 7 février 2021. Au dernier scrutin 2017, seulement 7,35% des salariés avaient participé à cette élection sur 4,5 millions de salariés concernés. L'enjeu de cette élection est important pour la représentativité de notre organisation syndicale.

Le congrès rappelle que le résultat de cette élection viendra se rajouter au calcul de la représentativité du 3^{ème} cycle 2017-2020.

Le Congrès se félicite de la création de nombreuses implantations syndicales depuis notre dernier Congrès de 2016 à La Rochelle et appelle tous les salariés, qu'ils ou elles soient ouvriers, employés, techniciens, administratifs, ingénieurs et cadres ou sans emploi, sans oublier les retraités à nous rejoindre.

C'est à travers notre organisation syndicale, forte des valeurs qu'elle partage avec tous ses adhérents, qu'une réponse pourra être donnée à la montée du libéralisme. Notre organisation syndicale libre et indépendante reste le dernier rempart face à la montée de l'idéologie du « chacun pour soi » et c'est tous ensemble que nous réussirons à défendre les droits et intérêts des salariés.

Nice, le 9 octobre 2020

Les nouvelles instances fédérales

COMMISSION ADMINISTRATIVE COMMISSION DE CONTROLE

Brahim Ait-Athmane - Automobile - Poissy (78)
Yanis Aubert - Mécanique - Rouen (76)
Daniel Barberot - Equipementier aéro - Le Creusot (71)
Patricia Bocciarelli - Services automobile - Paris (75)
Eric Borzic - Mécanique - Sélestat (67)
Nathalie Capart - Equipementier auto - Blagnac (31)
Stéphane Carré - Mécanique - Aubigny (18)
Gérard Ciannarella - Aéronautique - Marignane (13)
Emmanuel Da Cruz - Electrique/Electronique - Dijon (21)
Frédéric David - Aéronautique - Saint-Nazaire (44)
Dany Devaux - Aéronautique - Méaulte (80)
Eric Devy - Nucléaire - Lyon (69)
Frédéric Homez - Chaudronnerie - Saint-Quentin (02)
Vincent Jozwiak - Ferroviaire - Valenciennes (59)
Eric Keller - Mécanique - Lyon (69)
Aurore Lacroix - Aéronautique - Rochefort (17)
Julien Le Pape - Equipementier aéro - Fougères (35)
Olivier Lefebvre - Automobile - Carrières-sous-Poissy (78)
Edwin Liard - Aéronautique - Marignane (13)
Stéphane Martegoute - Aéronautique - Saint-Médard (33)
Catherine Massines - Aéronautique - Cannes (06)
Pierre-Louis Montaudon - Mécanique - Ancenis (44)
Géraldine Nivon - Equipementier auto - St-Quentin-Fallavier (38)
Olivier Pascot - Poids- Lourds - Bourbon-Lancy (71)
Eric Peultier - Automobile - Sochaux (25)
Elisabeth Pinto - Electrique/Electronique - Rueil (92)
Paul Ribeiro - Métaux ferreux non ferreux - Issoire (63)
Mariette Rih - Automobile - Fouchères (89)
Valentin Rodriguez - Services automobile - Nice (06)
Jean-Yves Sabot - Services automobile - Paris (75)
Déborah Schorr - Automobile - Mulhouse (68)
Jean-Sébastien Seigné - Aéronautique - Toulouse (31)
Evelyne Simonot - Optique/Mécanique - Creteil (94)
David Thourey - Sidérurgie - Fos-sur-Mer (13)
Cédric Zielinski - Ascenseurs - Paris (75)

Quatre membres ont été coopté-e-s par la CA Fédérale du 8 octobre 2020 :

- **Bruno Reynes**, au titre des cadres ;
- **Isabelle Cadillon-Sicre**, au titre de l'égalité femmes/hommes ;
- **Laurent Bernard (USM 54) et Frédéric Libert (USM 33/40)** au titre des USM.

(5 membres titulaires élus par ledit Congrès)

Eric Bonnaire - Services Automobile - Paris (75)
Michel Fortin - Equipementier Aéro - Paris (75)
Bernard Porqueddu - Sidérurgie - Florange (57)
Olivier Repessé - Poids-Lourds - Lyon (69)
Claudine Revis - Aéronautique - Marignane (13)

COMMISSION DES CONFLITS

(5 membres titulaires et 2 suppléants élus par ledit Congrès)

Titulaires

Olivier Dajas - Ascenseurs - Paris (75)
Isabelle Gobert - Mécanique - Metz (57)
Sylvain Hérisson - Aéronautique - Saint-Nazaire (44)
Bertrand Mazeau - Services Automobile - Rennes (35)
Frédéric Weber - Sidérurgie - Florange (57)

Suppléants

Sébastien Chambois - Forges et fonderies non ferreux - Issoire (63)
Serge Ramos - Electrique/Électronique - Toulouse (31)

Bureau fédéral

(Membres élus par la CA Fédérale du 8 octobre 2020)

Membres permanents

Frédéric Homez - Secrétaire Général
Jean-Yves Sabot - Secrétaire Fédéral - Trésorier
Nathalie Capart - Secrétaire Fédérale
Eric Keller - Secrétaire Fédéral
Edwin Liard - Secrétaire Fédéral
Géraldine Nivon - Secrétaire Fédérale
Paul Ribeiro - Secrétaire Fédéral
Valentin Rodriguez - Secrétaire Fédéral

Membres non permanents

Daniel Barberot - Secrétaire Fédéral
Patricia Bocciarelli - Secrétaire Fédérale
Gérard Ciannarella - Secrétaire Fédéral
Emmanuel Da Cruz - Secrétaire Fédéral
Olivier Lefebvre - Secrétaire Fédéral
Jean-Sébastien Seigné - Secrétaire Fédéral
Bruno Reynes - Secrétaire Fédéral
Mariette Rih - Secrétaire Fédérale

Ce Congrès comptait près de 500 délégués pour 660 participants. Outre l'adoption des rapports d'activité et de trésorerie, les métallos FO ont également élu les 35 membres de la Commission Administrative Fédérale, ainsi que les membres de la Commission de contrôle et de la Commission des conflits.

L'heure de la retraite



Le secrétaire général Frédéric Homez et les intervenants à la tribune ont rendu un hommage appuyé à l'action menée et au dévouement à notre organisation des membres sortants du bureau fédéral Philippe Fraysse, Lionel Belloti, qui

participaient à ce titre à leur dernier congrès avant de profiter d'une retraite bien méritée, ainsi qu'à Laurent Smolnik, parti pour de nouvelles aventures chez Renault, Patrice Petetin et Christian

Lafaye. Plusieurs membres sortants de la Commission Administrative Fédérale (Denis Bieber, Yvonnick Dreno, Mariano Herranz, Patrick Martin, Christian Mérot, Pascal Pavillard, Philippe Pillot, Alain Sadou, Bernard Tachoures, Sébastien Vacher, Jean-Paul Delahaie et Eric Ziegler), de la Commission de contrôle (Derry Deltenre, Brigitte Faivre et Jean-Paul Roman) et de la Commission des conflits (Patrice Pambouc, Philippe Parisot et Michel Pontoizeau) tiraient aussi leur révérence à l'occasion de ce congrès. Ils ont été chaleureusement salués tout au long des travaux pour le travail accompli, pour leur implication, leur disponibilité et leur amitié. Mais la fin de la vie active ne signifie pas pour autant la fin du militantisme pour ces figures bien connues des métallos, qui restent avant tout des militants FO et entendent bien continuer de participer aux activités de la Fédération et de se mobiliser pour défendre l'industrie et les intérêts des salariés.

Une organisation de haute volée



Les métallos FO des Unions des Syndicats des Alpes-Maritimes et des Bouches-du-Rhône, militant-e-s de la Fédération, emmenés par Philippe Ciccione, secrétaire de l'USM 06, avaient tout mis en oeuvre pour que le congrès se déroule dans les meilleures conditions et soit un grand moment

de rassemblement et de fraternité, avec notamment, comme slogan inscrit sur leur maillot, « Staff en force pour vous ». Dans un contexte sanitaire aussi strict qu'exigeant, ils ont relevé le défi avec brio et se sont montrés impeccables à tous les niveaux, faisant de ce XXIIIème congrès fédéral un moment inoubliable dans la vie de notre organisation.

Formation : des sessions de qualité



cultés des entreprises; responsabilité sociale de l'entreprise et handicap; Le télétravail et l'activité partielle; Garantir la dépendance et aider les aidants; Les accords de performance collective; Contrats collectifs Santé, prévoyance; Les enjeux de la mutualisation; Les règles de transparence financière (des syndicats et des CSE); Le CSE face à une restructuration. L'initiative a été particulièrement appréciée des métallos.

Lors de ce congrès de Nice, les métallos FO ont pu profiter de plusieurs modules de formations fédérales animés par l'équipe juridique et des intervenants spécialisés. Ils ont également pu suivre une table ronde organisée autour des négociations en cours sur le dispositif conventionnel de la métallurgie.

A l'occasion du congrès, et comme elle l'avait fait avec succès à La Rochelle, la Fédération avait mis en place des sessions de formation, en réponse à une demande croissante de la part des militant(e)s. Animées par des experts indépendants auxquels se sont joints les juristes de la Fédération, elles se sont tenues en dehors des séances plénières et ont été consacrées à des sujets d'actualité intéressant l'ensemble des militants et des élus dans les CSE et DUP. Près d'une douzaine de sessions ont eu lieu, abordant des thématiques aussi diverses que : le projet de nouvelles classifications dans la métallurgie; la comptabilité des CSE; la prévention des diffi-



Dispositif conventionnel : une question de dialogue



De nombreuses dispositions des accords de la Métallurgie signés dans les années 70 et 80, et qui constituent le dispositif conventionnel de la métallurgie, étant devenues obsolètes, notre Fédération les renégocie depuis 2016 avec l'UIMM et les autres organisations syndicales représentatives de la branche. Organisée autour de neuf thématiques, cette renégo-

ciation doit permettre de prendre en compte la transformation des métiers et l'évolution des technologies. A l'occasion du congrès fédéral, notre organisation a voulu tenir une table ronde afin de faire le point sur les négociations en cours et sur celles à venir. Le secrétaire général de notre Fédération Frédéric Homez, accompagné des secrétaires fédéraux Lionel Bellotti, Gérard Cianarella, Edwin Liard, Géraldine Nivon, Eric Keller, Paul Ribeiro, Valentin Rodriguez et Jean-Yves Sabot ont donc échangé et débattu avec Hubert Mongon, délégué général de l'UIMM, Serge Bornarel, délégué général de l'UIMM Alpes-Méditerranée, et en présence de Daniel Sfecci, président UIMM Côte d'Azur et son secrétaire général Serge Carrière.



Bernard Mourgues nous a quittés

C'est avec une immense tristesse que notre Fédération a appris la disparition de son ami et ancien secrétaire général Bernard Mourgues le 13 octobre à l'âge de 91 ans.

Avec la disparition de Bernard Mourgues, qui fut secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie de 1973 à 1982, c'est une page qui se tourne dans l'histoire de notre organisation. Bernard Mourgues, c'était avant tout une vie d'engagement, et un parcours tant personnel que syndical qui faisait écho à la trajectoire de notre Fédération.

Né le 29 mai 1929 à Longlaville (Meurthe-et-Moselle) au cœur du bassin sidérurgique lorrain, il avait commencé à militer dès son entrée dans la vie active, à la Société des hauts-fourneaux de la Chiers, à Longwy. Suivant l'exemple de son père, ouvrier dans la même usine, il avait adhéré en 1946 au syndicat des Métaux de Longwy. En décembre 1947, comme son père, il avait quitté la CGT, tombée sous la tutelle stalinienne, pour prendre part à la fondation du syndicat FO, dont il était devenu le Secrétaire en 1961. Par la suite, il avait été désigné Secrétaire général de l'UD de Longwy, puis Secrétaire général de l'UD de Meurthe-et-Moselle, à Nancy. Membre de la Commission Administrative Fédérale dès 1966, il était devenu secrétaire fédéral le 1er janvier 1969 lors du IX^{ème} Congrès, qui s'était tenu à Paris, prenant en charge le secteur de la sidérurgie. En 1972, il avait été nommé secrétaire général adjoint de la Fédération et avait été élu le 5 juin 1973 comme Secrétaire général, succédant à notre ami et regretté Antoine Laval, décédé en 2010. Il représenta aussi FO au Conseil économique et social au cours de la seconde partie des années 1970. A l'automne 1979, il fut élu vice-président de la section industrie et commerce au sein du CES. Il fut également mandaté par la Confédération FO au Comité économique et social européen à Bruxelles. Enfin, en charge du secteur international en sa qualité de secrétaire confédéral, il donna une impulsion majeure à l'organisation et au déroulement des séminaires franco-africains, organisés par FO. Lorrain et fier de l'être, notre ami Bernard Mourgues n'a pas seulement été un ardent défenseur du sec-



teur de la sidérurgie dont il était issu. Dans sa fonction de Secrétaire général, il a aidé de nombreux militants de nos différents secteurs d'activités et a également participé à la négociation de nombreux accords de la Métallurgie, notamment les classifications. Il a également œuvré au niveau européen et international. « Nous lui devons beaucoup et nous garderons le souvenir d'un homme rigoureux et strict, avec un caractère très forgé et ardent défenseur de nos valeurs et de la pratique contractuelle et conventionnelle », explique le secrétaire général de notre organisation Frédéric Homez. Tout au long de sa carrière, il aura été dévoué à notre organisation syndicale et à la défense des salariés. »

En ces moments de tristesse et de peine, nous pensons plus particulièrement à ses deux fils Francis et Denis et à toute sa famille à laquelle nous adressons nos très sincères condoléances. Nous avons aussi une pensée pour Liliane Mourgues, l'épouse de Bernard, décédée en 2014. Notre Fédération est en deuil d'un grand homme et militant dévoué qui aura contribué à écrire une large page de notre mouvement syndical. Nous ne l'oublierons pas et il restera à jamais dans nos mémoires et dans nos cœurs.



Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **votre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**



**malakoff
humanis**

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

apsac

FORMATION

**Représenter les salariés
ne s'improvise pas !**

Actualité sociale / Management social

Essentiels CSE / Experts CSE

Santé / Communication

Sécurité et conditions de travail

